



DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 23 MAI 2025

Le 23 mai 2025 à 08 heures 30, la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de M. Patrice MORANCAIS, Vice Président du Conseil départemental. Le secrétariat de séance a été assuré par M. Patrice FILLOUX.

Nombre de conseillers, membres de la Commission Permanente en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus :

M. Philippe BAYOL : Absent a donné pouvoir à Armelle MARTIN
M. Eric BODEAU : Arrivé à 8h48
M. Thierry BOURGUIGNON
Mme Marie-Christine BUNLON
Mme Delphine CHARTRAIN
Mme Laurence CHEVREUX Départ à 09h51
Mme Mary-Line GEOFFRE
M. Laurent DAULNY : Absent a donné pouvoir à Hélène FAIVRE
Mme Catherine DEFEMME
Mme Hélène FAIVRE
M. Patrice FILLOUX
M. Franck FOULON
M. Thierry GAILLARD
Mme Marie-France GALBRUN
Mme Catherine GRAVERON : Absente donné pouvoir à Franck FOULON
Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Bertrand LABAR : Arrivé à 9h48
M. Jean-Luc LEGER
M. Jean-Jacques LOZACH Départ à 09h07
M. Guy MARSALEIX
Mme Armelle MARTIN
M. Valéry MARTIN
M. Patrice MORANCAIS
Mme Renée NICOUX
Mme Isabelle PENICAUD : Absente a donné pouvoir à Thierry BOURGUIGNON
Mme Hélène PILAT : Absente a donné pouvoir à Delphine CHARTRAIN
M. Jérémie SAUTY
Mme Valérie SIMONET : Absente a donné pouvoir à Patrice MORANCAIS
M. Nicolas SIMONNET : Départ à 9h28
Mme Marie-Thérèse VIALLE

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 27 mai 2025, les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

SOMMAIRE

CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement

1	PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2025.....	6
2	PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' CREUSE – AVENANT 1 FINANCIER ANNEE 2025..	9
3	OPH CREUSALIS - AFFECTATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE COMPOSANTS.....	13
4	VENTE DE LOGEMENTS HLM OPH CREUSALIS SUR LES COMMUNES DE GUERET - NOTH - LA SOUTERRAINE - AZERABLES - CHENIERS.....	16
5	HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE" - SUBVENTION.....	18
6	CONVENTION DE CESSION GRATUITE DE MATERIELS INFORMATIQUE A CO'ORDI 2025/2026.....	20

CP - Accueil, Attractivité et Culture

7	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - TOURISME.....	24
8	AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE.....	30
9	SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES CULTURE 2025.....	34
10	CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE 2025-2027.....	44
11	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE - SUBVENTIONS.....	45

CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments

12	INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT.....	50
13	RÉPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2025 : CANTON D'EVAUX-LES-BAINS (PARTIELLE).....	51
14	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS (DSID) - PROGRAMMATION 2025.....	55

CP - Vie collégienne, étudiante et Sports

15	ALLOCATIONS CANTINE EN FAVEUR DES ELEVES DU 1ER DEGRE.....	60
16	DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT.....	62
17	AIDE A LA MOBILITÉ POUR UN SÉJOUR OU STAGE D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER - 2024/2025	64
18	COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 - SUBVENTIONS.....	66
19	DISPOSITIF RELAIS 23 AU COLLÈGE JULES MAROUZEAU - SUBVENTION 2025.....	68
20	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - SPORT.....	70
21	PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉE (P.D.I.P.R.) - ACTUALISATION.....	72

CP - Ressources humaines et Développement durable

22	RISTOURNE TITRES RESTAURANT MILLÉSIME 2023 PERDUS OU PÉRIMÉS.....	76
23	REMISE GRACIEUSE D'UN PRÊT PAR LE COMITÉ D'ACTION SOCIALE.....	77

24 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE GIP TERANA.....	78
25 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LA SCENE NATIONALE D'AUBUSSON POUR LA REPRESENTATION D'UN SPECTACLE A L'ETANG DES LANDES.....	81
26 POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS.....	86
27 SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA - 2025.....	91
28 POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE - SUBVENTIONS 2025.....	93
29 MILIEUX AQUATIQUES - SUBVENTIONS 2025.....	96
30 PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PREMIERE TRANCHE.....	99
31 PROGRAMMATION DES AIDES ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 - PREMIERE TRANCHE.....	102

CP - Politiques territoriales

32 BOOST'HABITAT - SUBVENTIONS 2025.....	106
33 PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - BOUSSAC.....	109
34 AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23.....	111

CP - Enfance, Familles et Santé

35 PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS, DITES...23!" - AVENANT A UN CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE.....	116
--	-----

CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments

36 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 AVRIL 2025.....	122
---	-----

CP - RETOUR À L'EMPLOI, INSERTION ET LOGEMENT

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2025

I. RÉSUMÉ

Dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion (PDI), le Département cofinance ou finance annuellement des actions ou dispositifs visant à améliorer l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus fragiles dont les bénéficiaires du rSa. Les actions présentées sont celles ne relevant pas de cofinancements dans le cadre du Contrat Local des Solidarités ou pour lesquelles nous sommes en attentes d'éléments complémentaires.

II. OBJET DU RAPPORT

Au titre de l'insertion sociale : Il s'agit de la reconduction d'actions financées aux structures en charge de l'accompagnement social des publics les plus fragiles dont les brSa pour un montant de **15 000 €** :

- la Fabrique à initiatives (**10 000 €**) pour une mission d'accompagnement de projets partenariaux innovants .
- Les passeports culture (**5 000 €**) pour une prise en charge partielle de billets de manifestations culturelles se déroulant sur le Département au bénéfice des publics les plus fragiles.

Au titre de la santé : il s'agit de la reconduction de l'action confiée à l'Institut de Santé Bourgogne Auvergne (ISBA) d'accompagnement à la santé des publics (activation des droits et accompagnement vers le soin), pour un montant de **22 766 €**.

Au titre du logement : Il s'agit d'actions financées au bénéfice des publics les plus fragiles sur le volet logement pour un montant de **50 000 €** :

- Résidences habitat jeunes/ Foyer Jeunes Travailleurs (3), (**50 000 €**) pour l'accès au logement des publics de 16 à 30 ans.

Au titre de l'insertion professionnelle :

Financement d'actions d'accompagnement aux structures : Il s'agit de reconduire les subventions attribuées aux structures en charge de l'accompagnement des publics brSa dans les différents parcours d'insertion professionnelle pour un montant de **281 734 €** :

- Ateliers et chantiers d'insertion (5 chantiers non co-financés par le FSE+) (**91 734 €**),
- Solidarité Paysans Limousin (**15 000 €**),
- Mission Locale (**54 000 €**),
- MSA du Limousin (**45 000 €**),
- Chambre d'Agriculture (**40 000 €**),
- Coopérative d'activité L'ELAN (**16 000 €**),
- Maison de l'Emploi et de la Formation 23 Transport d'Utilité Sociale TUS (**10 000 €**),
- Ecole de la 2ème chance (**10 000 €**).

Le montant total s'élève à la somme de **369 500 €**.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Financement ou cofinancement annuelle des actions ou dispositifs visant à améliorer l'insertion socioprofessionnel des publics les plus fragiles dont les bénéficiaires du rSa.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
65 441 65748	68 000 €		15 000 €	53 000 €

Ligne budgétaire	CP votée	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
65 442 65748	57 000 €		22 766 €	34 234 €

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
65 443 65748	70 000 €		50 000 €	20 000 €

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
65 444 65748	304 234 €		281 734 €	22 500 €

Décide :

- de valider l'ensemble des subventions détaillées ci-après pour un montant total de **369 500 €** ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions découlant de l'attribution des subventions précitées conformément au modèle validé par l'Assemblée Départementale du 24 mai 2016 ;

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2025 CP DU 23/05/2025			
CHAP/ART	LIBELLE	Structures/ actions	Demandes 2025
TOTAL CONCOURS DIVERS - COTISATIONS			0,00 €
65-441-65748	Insertion sociale	Passeports culture	5 000,00
		La Fabrique à initiatives	10 000,00
TOTAL INSERTION SOCIALE			15 000,00 €
65-442-65748	Santé	ISBA	22 766,00
TOTAL SANTE			22 766,00 €
		Structures FJT	50 000 €
TOTAL LOGEMENT			50 000,00 €
65-444-65748	Insertion Pro	FJT Horizon jeunes	15 000,00
		ASFEL Demain en mains	20 000,00
		Traces de Pas	25 000,00
		La Dynamo	16 100,00
		REMABAT	15 634,00
		MSA du Limousin	45000,00
		Chambre Agriculture	40000,00
		Mission Locale	54000,00
		Solidarités paysans	15000,00
		Ecole de la 2ème Chance	10000,00
		MEF TUS	10000,00
		CAE L'ELAN	16000,00
TOTAL INSERTION PROFESSIONNELLE			281 734,00 €
TOTAL			369 500,00 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaire à l'accomplissement de ces dossiers.

ADOPTÉ : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prend pas part au vote:

Mme Delphine CHARTRAIN Elue membre de la Maison de l'Emploi et de la Formation 23

PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' CREUSE – AVENANT 1 FINANCIER ANNEE 2025**I. RÉSUMÉ**

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant financier 1 à la Convention de délégation de la maîtrise d'œuvre du « Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Renov' Creuse 2025/2027 » au GIP Creuse Habitat, pour l'année 2025.

II. OBJET DU RAPPORT

Lors de la Commission Permanente du 21 février 2025, le Conseil départemental de la Creuse, en sa qualité de maître d'ouvrage, a choisi de confier la maîtrise d'œuvre du « PIG Pacte territorial France Renov' Creuse 2025/2027 » au GIP Creuse Habitat.

A ce titre, une convention de délégation de la maîtrise d'œuvre a été signée entre le Département et le GIP Creuse Habitat pour la durée du « PIG Pacte territorial France Renov' Creuse 2025/2027 ».

L'article 5 de la convention prévoit chaque année, la signature d'un avenant financier au titre du suivi animation de la mission du maître d'œuvre.

En conséquence, pour l'année 2025, l'avenant 1 financier prévoit un budget prévisionnel de la mission à hauteur de **817 782 €** qui couvrira les trois volets du Pacte territorial :

- 🕒 Volet 1 relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels à hauteur de **105 623 €** ;
- 🕒 Volet 2 relatifs aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages à hauteur de **271 776 €** ;
- 🕒 Volet 3 relatif à l'accompagnement à hauteur de **440 383 €**.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Approbation et signature de l'avenant financier n°1.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
65 657382 443	850 000 €		817 782 €	32 218 €

Décide :

- de valider le projet d'avenant financier n°1 prévisionnel pour l'année 2025 au titre de la maîtrise d'œuvre du « PIG Pacte territorial France Renov' Creuse » au GIP Creuse Habitat correspondant à un budget prévisionnel à hauteur de **817 782 €** qui couvrira les trois volets du Pacte territorial :

- Volet 1 relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels à hauteur de **105 623 €** ;

- Volet 2 relatifs aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages à hauteur de **271 776 €** ;

- Volet 3 relatif à l'accompagnement à hauteur de **440 300 €**.

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant financier n°1 à la convention de délégation de la maîtrise d'œuvre du « PIG Pacte territorial France Rénov' Creuse » pour l'année 2025 avec le GIP Creuse Habitat.

L'avenant financier est joint à la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget principal au chapitre 65 fonction 657382 article 443.

ADOPTÉ : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prennent pas part au vote:

Mme Valérie SIMONET (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), Mme Marie Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Marie Christine BUNLON), M. Patrice MORANCAIS, M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Marinette JOUANNETAUD, Elus membres GIP Creuse Habitat



**Convention de délégation de la maîtrise d'œuvre du Programme d'Intérêt Général
Pacte Territorial France Rénov' Creuse**

AVENANT 2025

ENTRE

Le Conseil départemental de la Creuse 4 place Louis Lacrocq 23011 GUERET, représenté par Valérie SIMONET Présidente du Conseil Départemental, conformément à la délibération de la commission permanente du 21 février 2025 ;

ci-après dénommé « **le Département** »

ET

Le Groupement d'Intérêt Public « Creuse Habitat » 12 Avenue Pierre Leroux 23000 GUERET, représenté par Christelle SARTIAUX Directrice, conformément à l'article 17 de la convention constitutive de celui-ci ;

ci-après dénommé « **Creuse Habitat** »

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : L'article 5 de la convention est modifié de la manière suivante.

Pour l'année 2025, le Conseil Départemental de la Creuse subventionnera le coût de la mission estimé à **817 782 €** et réparti de la manière suivante :

- Volet 1 relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels à hauteur de 105 623 €,
- Volet 2 relatifs aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages à hauteur de 271 776 €,
- Volet 3 relatif à l'accompagnement à hauteur de 440 383 €.

Détail du financement dans le tableau ci-après :

<i>Financement PIG PT-FR' Creuse_2025</i>	<i>Dépense totale</i>
Volet 1 : dynamique territoriale	105 623 €
Volet 2 : information - conseil - orientation	271 776 €
Volet 3 : accompagnement	440 383 €
TOTAL	817 782 €

Le Conseil départemental s'engage à verser deux acomptes au cours de l'année civile pour l'exécution de la mission. Un premier acompte de 50%, soit 408 891 €, sur le 1^{er} semestre et le second acompte de 30%, soit 245 335 €, sur le second semestre.

Le solde de 20 %, d'un montant de 163 556 €, sera versé au cours du premier semestre de l'année 2026, en fonction des dépenses réellement engagées en 2025 pour la réalisation de la mission.

Article 2 : Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux
Guéret, le

Pour le Département de la Creuse
La Présidente du Conseil départemental

Pour le GIP Creuse Habitat
La Directrice

Valérie SIMONET

Christelle SARTIAUX

OPH CREUSALIS - AFFECTATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE COMPOSANTS

I. RÉSUMÉ

Le Département doit se prononcer sur l'affectation de la garantie du prêt de **2 500 000 €** à hauteur de 100% consenti par l'OPH CREUSALIS à la Banque Postale dans le cadre d'un financement de composants destinés à la réhabilitation de logements sociaux implantés sur l'ensemble du Département.

II. OBJET DU RAPPORT

Lors de l'Assemblée départementale du 04 avril 2025, une garantie prévisionnelle a été accordée à l'OPH Creusalis à hauteur de 100% pour un emprunt de **2 500 000 €** souscrit auprès de la Banque Postale dans le cadre d'un financement destiné au renouvellement de composants sur des logements sociaux répartis sur l'ensemble du Département.

Pour rappel, les composants représentent des travaux de menuiseries, couverture, ravalement de façades tout en contribuant à l'amélioration significative en termes de gain énergétique.

En conséquence, au regard de la Convention de crédit n°LBP-00020132 du 17 janvier 2025 établie entre la Banque Postale et l'OPH Creusalis ainsi que la délibération n°CD2025-04/3/23 de l'Assemblée départementale du 04/04/2025, il y a lieu de procéder à l'affectation de cette garantie dite exceptionnelle et dérogatoire.

Pour précision, il s'agit d'un prêt établi sur 20 ans au taux effectif global de 3,56 % (convention de prêt ci-annexée) **avec renonciation au bénéfice de discussion** (droit accordé à la caution poursuivie en exécution d'exiger du créancier que les biens du débiteur soient préalablement discutés, c'est-à-dire saisis et vendus).

Pour complément d'information, le principe **de renonciation au bénéfice de discussion** fait mention qu'en cas de défaut de l'emprunteur, la banque peut appeler en paiement à titre principal la caution pour le paiement des sommes et non pas à titre subsidiaire.

La Banque Postale ne validera le crédit qu'après acceptation de la garantie départementale et de sa délibération correspondante.

L'ensemble des documents sont joints en annexe au présent rapport.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

La garantie départementale est accordée aux organismes constructeurs à hauteur de 50% du prêt contracté auprès d'établissements privés et/ou publics financiers dans le cadre de la réhabilitation ou construction de logements locatifs sociaux, et ce, conformément à la délibération n°06/1/70 du Conseil général adoptée lors de la séance des 19 et 20 décembre 2006.

Il est précisé que les 50% restants sont garantis par la Commune ou éventuellement la Communauté de communes dont dépend l'opération.

Chaque année, les organismes constructeurs sollicitent une enveloppe de garantie départementale au titre du financement destiné à la réhabilitation de logements locatifs sur un ou plusieurs territoires du Département.

L'affectation de la garantie départementale s'établit au regard d'un contrat ou convention de prêt visé des deux parties (le financeur et l'Organisme constructeur).

CADRE DÉROGATOIRE ET EXCEPTIONNEL

Ces travaux sont financés dans le cadre d'un prêt unique pour l'ensemble des logements se situant sur plusieurs communes et la garantie des communes concernées ne peut s'appliquer en l'état ce qui nécessite une garantie départementale à hauteur de 100% à titre exceptionnel et dérogatoire.

Décide :

- d'affecter une garantie exceptionnelle et dérogatoire à hauteur de 100% du prêt consenti par l'OPH Creusalis à la Banque Postale d'un montant de **2 500 000€** selon les conditions détaillées ci après ;

ARTICLE 1 : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion de l'article 2305 du Code civil et de division de l'article 2306 du Code civil, sans préjudice des limitation à la quotité garantie imposées par les articles précités du Code général des collectivités territoriales, pour le paiement et/ou le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00%(quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités (y compris de résiliation), frais et accessoires, présentes ou à venir, de quelque nature que ce soit, dues ou encourues par l'Emprunteur au titre du contrat de prêt à venir entre l'Emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt ») (les « Obligations Garanties »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Garant renonce également :

- à exercer toute action, tout recours (y compris en vertu de l'article 2308 du Code Civil) et tout droit (y compris de subrogation conventionnelle ou légale) qu'il pourrait avoir au titre de la Garantie à l'encontre de l'Emprunteur, avant d'avoir lui-même intégralement payé et/ou remboursé au Bénéficiaire la totalité des sommes dues au titre des Obligations Garanties et à se prévaloir du bénéfice de tout droit, garantie ou sûreté consentie au Bénéfice au titre des Obligations Garanties ;

- au bénéfice de l'article 2320 alinéa 2 du Code civil et s'engage en conséquence à ne pas poursuivre l'Emprunteur en cas de prorogation du terme accordée par le Bénéficiaire sans le consentement du Garant.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement au titre de la Garantie tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement et avoir reçu toutes les informations lui permettant de considérer que les Obligations Garanties ne sont pas inadaptées aux capacités de l'Emprunteur.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, la Garantie pourra être mise en jeu par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant.

Sans préjudice des dispositions de l'article L3231-4 du Code général des collectivités territoriales, le Garant devra alors effectuer le versement, dans un délai maximum de deux jours ouvrés (définis comme les jours ouvrés où les banques sont ouvertes sur la place de Paris, France) à compter de la réception de la lettre visée à l'alinéa précédent du présent article, sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée du Prêt, à créer et à libérer, en cas de besoin, toutes les ressources nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Bénéfice de la Garantie

Le Garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir la Garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire avec tout autre personne morale, même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

La Garantie bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit de la Garantie en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le Garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, le Garant accepte expressément que le bénéfice de la Garantie soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit, conformément aux dispositions de l'article 1334 du Code civil, sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

ARTICLE 6 : Durée

La Garantie est accordée pour la durée du Prêt, jusqu'au complet remboursement de toutes sommes dues et/ou encourues par l'Emprunteur au titre des Obligations Garanties.

ARTICLE 7 : Publication et transmission au contrôle de légalité de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité et de transmission au contrôle de légalité requises par les articles L.3131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le projet de convention de garantie d'emprunt entre le Département et l'OPH Creusalis ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

ADOPTÉ : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prennent pas part au vote:

M. Patrice MORANCAIS, Mme Marie Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Marie Christine BUNLON) , Mme Delphine CHARTRAIN, M. Valéry MARTIN, M. Philippe BAYOL, Elus membres OPH CREUSALIS

VENTE DE LOGEMENTS HLM OPH CREUSALIS SUR LES COMMUNES DE GUERET - NOTH - LA SOUTERRAINE - AZERABLES - CHENIERS

I. RÉSUMÉ

La Direction Départementale des Territoires sollicite l'avis du Conseil départemental dans le cadre de la mise en vente de 5 logements HLM appartenant à l'OPH Creusalis situés sur les Communes de Guéret, Noth, La Souterraine, Azéables et Chéniers.

II. OBJET DU RAPPORT

En sa qualité de garant des emprunts contractés pour la réalisation de logements sociaux, le Département est consulté pour donner son avis à la Direction Départementale des Territoires sur le projet de vente de cinq logements HLM appartenant à l'OPH Creusalis.

Les logements se situent au :

- 5 rue André Malraux à Guéret (logement occupé) ;
- 7 rue du Lavoir à Noth (logement n°3 occupé) ;
- 49 rue Pierre de Coubertin à La Souterraine (logement n°5 vacant) ;
- 5 route du Quérut à Azerables (Pavillon n°3 occupé) ;
- 11 les Riollots à Chéniers (logement occupé).

Il sera procédé à une démarche de vente classique offrant la possibilité aux personnes ayant des ressources modestes de devenir propriétaires et permettant également à l'Organisme bailleur d'obtenir des ressources financières complémentaires pour entretenir et rénover son parc existant.

Dans le cadre de ces opérations, les garanties d'emprunts ont été accordées par le Département à hauteur de 48,85%, 50%, 60% selon l'opération de construction et/ou de réhabilitation ainsi que 100% pour les emprunts destinés aux composants.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Cette consultation intervient en application de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation.

Décide :

- de donner un avis favorable à la vente de cinq logements HLM appartenant à l'OPH Creusalis et situés :

- 5 rue André Malraux à Guéret ;
- 7 rue du Lavoir à Noth ;
- 49 rue Pierre de Coubertin à La Souterraine ;
- 5 route du Quérut à Azerables ;
- 11 les Riollots à Chéniers.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer tous documents afférents à l'aboutissement de chaque dossier.

ADOPTÉ : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, Mme Marie Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme

Marie Christine BUNLON) , Mme Delphine CHARTRAIN, M. Valéry MARTIN, M. Philippe DAVOUL, Eric
Membres OPH CREUSALIS

HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE" - SUBVENTION**I. RÉSUMÉ**

Demande de subvention sollicitée par un propriétaire occupant dans le cadre de la sortie d'insalubrité de son logement.

II. ÉTAT DE SUIVI

Propriétaires privés occupants et bailleurs	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers	9	11	8	8	6
Subvention accordée	69 729 €	80 817 €	71 110 €	76 376 €	32 616,92 €
TOTAL (2021 à 2025)	42 dossiers pour un montant subventionné de 330 648,92 €				

6 subventions accordées depuis le 1^{er} janvier 2025 détaillées comme suit :

- 5 subventions au titre de la rénovation énergétique (dossiers déposés fin décembre 2024 et présentés à la CP de février 2025) ;
- 1 subvention au titre de la sortie d'insalubrité déposée en début d'année 2025 (CP de février 2025).

III. OBJET DU RAPPORT

Il est proposé d'examiner la demande ci-après :

HABITAT 2025	BENEFICIAIRE	Propriétaire occupant OU bailleur	COMMUNE (lieu du bien)	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE
DEPARTEMENT	O.L	PO	RETERRE	10 500 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Une subvention de 20% du montant H.T des travaux pris en compte par l'ANAH avec un plafond de **50 000 €** est attribuée au propriétaire occupant avec un plafond de ressources très modestes et aux propriétaires bailleurs dont les locataires ont un plafond de ressources à loyer social.

Cette subvention dite « sortie d'insalubrité » s'applique conformément au règlement départemental des aides adoptées par l'Assemblée départementale du 27 juin 2011 et modifié le 16 décembre 2013, le 09 février 2018 et le 05 juillet 2024.

La subvention est majorée par une aide forfaitaire de **500 €** complémentaire à l'aide de solidarité écologique pour des travaux réduisant la précarité énergétique.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire PIG Privés « sortie d'insalubrité »	Autorisation Programme votée	Autorisation Programme affectée	Proposition programmation	Reste à programmer
DI 204-20422-443-DIL	283 953,22 €	32 616,92 €	10 500 €	240 836,30 €

Décide d'octroyer à O.L. « propriétaire occupant » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 500 €** dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la commune de Reterre.

Une annexe confidentielle reprenant le nom du bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

CONVENTION DE CESSIION GRATUITE DE MATERIELS INFORMATIQUE A CO'ORDI 2025/2026

I. RÉSUMÉ

Signature d'une convention pour la cession gratuite de matériels informatiques du Département à l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) Co'Ordi porté par le Comité d'Accueil Creusois (CAC).

II. OBJET DU RAPPORT

Le Conseil Départemental et l'Etat cofinancent depuis 2021 auprès de Co'Ordi une action visant à lutter contre l'illectronisme dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Celle-ci consiste à mettre à disposition, installer et effectuer la prise en main de matériels « informatiques » reconditionnés au bénéfice des publics les plus fragiles et/ou à faibles ressources.

En 2024, ce sont 100 postes informatiques et 30 téléphones portables qui ont été installés sur l'ensemble du Département.

A ce jour, la principale ressource de matériels de cet ACI est le don de matériel obsolète des organismes et collectivités.

Afin d'accompagner la montée en charge de ce dispositif, il est proposé de signer une convention d'une durée d'un an pour la cession gratuite de matériels informatiques de notre collectivité à l'ACI Co Ordi.

La convention et son annexe, jointes au présent rapport, encadrent :

- L'objet de cession et l'absence de garantie ;
- L'affectation des biens qui sera réservée au reconditionnement ;
- Les modalités de formatage afin de supprimer les données ;
- Les modalités de transport – Enlèvement des biens avec le contrat de cession annexé à la convention ;
- La date de cession ;
- Le matériel pris en charge par le chantier ;
- La rétrocession du matériel reconditionné pour les besoins de la collectivité ;
- La durée de la convention prenant effet au 01^{er} juillet 2025 ;
- La dénonciation de celle-ci ;
- Le règlement des litiges.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Signature d'une convention.

Décide :

- de valider le projet de Convention pour la cession de matériels informatiques, de téléphonie et ses accessoires du Département à l'Atelier et Chantier d'Insertion Co'Ordi porté par le Comité d'Accueil Creusois (CAC) pour une durée d'un an à compter du 01er juillet 2025 ;

- de valider le contrat de cession et de son annexe joints à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la Convention pour la cession de matériels informatiques, de téléphonie et ses accessoires du Département à l'atelier et chantier d'insertion Co'Ordi porté par le Comité d'accueil Creusois (CAC) et tous les documents s'y afférents.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Publié sur www.creuse.fr le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250701-CP2025171-DE

CP - ACCUEIL, ATTRACTIVITÉ ET CULTURE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - TOURISME

I. RÉSUMÉ

Examen de six demandes de subventions au titre de l'année 2025.

II. OBJET DU RAPPORT

Le Département soutient les associations qui concourent au développement du tourisme en Creuse sur des actions d'envergure départementale. Vous trouverez en annexes au présent rapport le détail des demandes reçues.

Bienvenue à la Ferme, pour promouvoir la production fermière et les activités de loisirs et de découverte du département auprès des consommateurs et des touristes.

L'Autorail Creusois, pour participer à la mise en circulation en période estivale du train touristique sur la ligne ferroviaire Guéret / Felletin / Busseau sur Creuse.

Felletin Patrimoine Environnement, pour l'organisation de la 25^e édition des Journées Internationales de la Laine qui auront lieu du 24 au 26 octobre 2025 et les 8^e Journées européennes du Feutre qui ont eu lieu du 25 au 27 avril 2025.

L'Union départementale des Moniteurs Guides de Pêche de la Creuse, pour promouvoir le loisir pêche lors de salons et manifestations.

Gîtes de France et du tourisme Vert de la Creuse, pour le développement de l'accueil touristique et la valorisation de l'espace rural sur l'ensemble du département.

Therm'Auvergne, qui regroupe les communes thermales de la région Auvergne ainsi que l'unique commune de la Creuse adhérente au syndicat intercommunal thermal de l'Allier et qui a pour actions la promotion collective du thermalisme, le développement et le classement ainsi que la labellisation des meublés.

Deux demandes reçues ne sont pas éligibles à la thématique « Tourisme » : *La Marche au trot* et *la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique*.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subventions

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 Article 65748 Fonction 633	11 300 €	0 €	11 300 €	0 €

Décide :

- d'allouer au titre de l'exercice 2025, les subventions suivantes destinées à soutenir les associations qui interviennent dans le domaine du tourisme :

. **Therm'Auvergne**, qui regroupe les communes thermales de la région Auvergne ainsi que l'unique commune de la Creuse adhérente au syndicat intercommunal thermal de l'Allier et qui a pour actions la promotion collective du thermalisme, le développement et le classement ainsi que la labellisation des

meublés, soit une aide de **2 000 €** ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Marie Thérèse VIALLE, Elue Membre Therm'Auvergne

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **Gîtes de France et du tourisme Vert de la Creuse**, pour le développement de l'accueil touristique et la valorisation de l'espace rural sur l'ensemble du département, soit une aide de **2 500 €** ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET, Elus Membres Gites de France et du Tourisme Vert de la Creuse

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **Bienvenue à la Ferme**, pour promouvoir la production fermière et les activités de loisirs et de découverte du département auprès des consommateurs et des touristes, soit une aide de **2 000 €**.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **L'Autorail Creusois**, pour participer à la mise en circulation en période estivale du train touristique sur la ligne ferroviaire Guéret/Felletin/Busseau sur Creuse, soit une aide de **1 000 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **Felletin Patrimoine Environnement**, pour l'organisation

- de la 25^e édition des Journées Internationales de la Laine qui auront lieu du 24 au 26 octobre 2025
soit une aide de **1 500 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- des 8^e Journées européennes du Feutre qui ont eu lieu du 25 au 27 avril 2025, soit une aide de **1 500 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **L'Union départementale des Moniteurs Guides de Pêche de la Creuse**, pour promouvoir le loisir pêche lors de salons et manifestations, soit une aide de **800 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- de ne pas attribuer de subventions aux associations *La Marche au Trot* et *La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique* qui ne sont pas éligibles au titre de la thématique « Tourisme » du Département.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65748, Fonction 633 (fonctionnement).

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

ANNEXE 1 **SUBVENTIONS 2025 - ASSOCIATIONS TOURISME**

Association Demandeur	Nature de l'action envisagée	Partenaires financiers	Budget prévisionnel 2025	Informations complémentaires	Subvention accordée en 2024	Subvention sollicitée pour 2025	Proposition de la Présidente
Bienvenue à la Ferme	Promouvoir la production fermière et les activités de loisirs et de découverte du département auprès des consommateurs et des touristes (marchés de producteurs, vente de paniers, Salon de l'Agriculture, Ferme de découverte, pédagogique, la Semaine du goût ...)	Chambre d'Agriculture de la Creuse	Budget global 16 720 € Résultat 1 700€ (bénéfice)	50 adhérents (GAEC, communes...)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
L'Autorail Creusois	Circuit touristique par autorail sur la ligne SNCF Guéret/Felletin (aller/retour) et Felletin/Busseau (aller/retour) le jeudi en juillet/août, (jour de service de la gare de Busseau)	Organisation de manifestations Adhérents / Billetterie	42 066 € (frais de péage SNCF, pilote cadre de la SNCF, assurance, location matériel et son entretien, formation, visites médicales, impression des billets, affiches...) Résultat : 1 249 € (bénéfice)	Association créée en 2004 En 2024, 808 voyageurs En 2023, 1 163 voyageurs Jeu concours avec France Bleu Creuse (32 billets) Les Offices de tourisme (Guéret, Aubusson, Felletin) assurent la billetterie	1 700 €	1 000 €	1 000 €
Felletin Patrimoine Environnement	25 ^{es} Journées Internationales de la Laine 24-26 octobre 2025 à Felletin Evènement unique en France	Région Nouvelle Aquitaine Commune de Felletin Communauté de communes CGS	Budget global : 234 728 € dont 84 760 € de salaires Résultat : - 9 400 € (déficit)	Près de 20 000 visiteurs Filière textile, patrimoine vivant du territoire 140 producteurs et transformateurs Et ouverture des entreprises textiles felletinoises	1 500 €	1 500 €	1 500 €
	8 ^{es} Journées européennes du Feutre 25-27 avril 2025 à Felletin	Région Nouvelle Aquitaine Commune de Felletin Communauté de communes CGS		Evènement unique en France Près de 7 000 visiteurs Une soixantaine d'exposants, producteurs, transformateurs et créateurs de la filière	1 000 € en 2023 (tous les 2 ans)	1 500 €	1 500 €

Publié sur www.creuse.fr le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250701-CP2025171-DE

ANNEXE 2

SUBVENTIONS 2025 - ASSOCIATIONS NON ELIGIBLES A LA THEMATIQUE « TOURISME »

Association Demandeur	Nature de l'action envisagée	Partenaires financiers	Budget prévisionnel 2025	Subvention accordée en 2024	Subvention sollicitée pour 2025	Informations complémentaires	Proposition de la Présidente
La Marche au Trot	Randonnées équestres et entretien de chemins, création de circuits sur le secteur de La Souterraine	Commune de Noth, Communauté de communes du Pays Sostranien	1 120€	0 €	150 €	25 adhérents	0 €
La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	Non connu Dossier comprenant le Compte-rendu de l'Assemblée Générale et les Statuts Demande auprès de la Direction des Ressources Naturelles et des Transitions	Non connu	Non connu	Non connue	Non connue	Non connu	0 €
TOTAL							0 €

AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE**I. RÉSUMÉ**

Il s'agit de présenter 15 dossiers de demande de subventions au titre des aides à la restauration du patrimoine.

II. OBJET DU RAPPORT

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des demandes déposées.

Commune	Nature des travaux	Montant H.T. des travaux	Montant de la dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant de la subvention sollicitée
CROCQ	Restauration de la toiture du Moulin de Chez Pilat	56 022,26 €	56 022,26 €	Les + Parc PNR Millevaches / Région N-A (7,85 %) 4 400 € Boost'Comm'Une (25 %) 14 005,57 €	5 602,23 €
TARDES	Restauration de la grange communale de Mazeirat	78 010,25 €	78 010,25 €	DETR (40 %) 31 204, 10 €	7 801,03 €
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	Restauration des anciens WC de l'école communale	20 229,69 €	9 745,33 € (charpente, menuiserie)	DETR (40%) 8 091,87 € Boost'Comm'Une (25 %) 5 057,42 €	974,53€
CHAMPAGNAT	Réfection de la toiture et de la charpente de l'église	177 337,27 €	177 337,27 €	DETR (25 %) 44 334,32 € Boost'Comm'Une (13,89 %) 24 640 €	15 000 € (aide plafonnée)
PEYRABOUT	Restauration des toitures du clocher et de la sacristie de l'église Sainte-Marie-Madeleine	90 789,06 €	90 789,06 €	DETR (35 %) 31 776,17 € Boost'Comm'Une (7 %) 6 363,25 € Fonds de concours Communauté d'Agglomération 15 000 €	9 078,91 €
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	Travaux d'évacuation des eaux pluviales de l'église Saint-Agnant	27 071,59 €	27 071,59 €	DETR (35 %) 9 475, 06 €	2 707,16 €
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	Restauration des peintures murales des voûtes de l'église Saint-Agnant	27 739,96 €	27 739,96 €	DETR (35 %) 9 708,99 €	2 774 €
AUZANCES	Restauration de la toiture de la chapelle Sainte-Anne et installation électrique	40 427,86 €	40 427,86 €	néant	4 042,79 €

PIERREFITTE	Restauration des enduits des murs du chœur de l'église Saint-Martin de Pierrefitte	9 993,07 €	9 993,07 €	DETR (35 %) 3 497,57 €	999,31 €
LIZIERES	Restauration extérieure, restauration structurelle intérieure et mise aux normes électriques de l'église Saint-Jean-Baptiste	532 094,87 €	532 094,87 €	DETR (25 %) 133 023,72 € FEDER 30 000 € Boost'Comm'Une (3 %) 12 840 € Communauté de communes BGB – Fonds de concours 5 000 €	15 000 € (aide plafonnée)
TOTAL Bâtiments					63 979,96 €
SAGNAT	Etude de la réhabilitation de la cloche de l'église I.S.M.H.	1 200 €	1 200 €	DRAC (30 %) 360 € Région N-A (15 %) 180 €	120 €
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	Restauration des boiseries de l'église Saint-Agnant	10 760 €	10 760 €	néant	1 076 €
PIERREFITTE	Restauration de l'ensemble du maître-autel de l'église Saint-Martin de Pierrefitte I.S.M.H.	19 396 €	19 396 €	DRAC (30 %) 5 818 €	1 939,60 €
BOURGANEUF	Restauration du tableau du portrait de Marcel Deprez	1 320 €	1 320 €	néant	132 €
BOURGANEUF	Restauration du tableau du Baptême du Christ I.S.M.H.	1 635 €	1 635 €	DRAC (30 %) 490,50 €	163,50 €
TOTAL Objets					3 431,10 €
TOTAL					67 411,06 €

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution des subventions

Conformément à sa décision du 19 mai 2017, le Conseil départemental intervient sur le patrimoine protégé et non protégé à hauteur de 10 % du montant H.T. des travaux subventionnables (travaux de restauration, études préalables aux travaux et sécurisation des édifices et des objets mobiliers). L'aide est plafonnée à 15 000,00 €.

Les projets relevant des édifices doivent être engagés dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de l'attribution de subvention. Le délai est ramené à un an pour le patrimoine de proximité (lavoirs, fontaines, puits...) et les objets mobiliers.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	AP votée	AP programmée	Proposition de programmation	Reste à programmer
Art 2041481 – ref fonct 312	15 000 €	0 €	3 431,10 €	11 568,90 €
Art 2041482 – ref fonct 312	95 0000 €	0 €	63 979,96 €	31 020,04 €

Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci-après, au titre des aides à la restauration du patrimoine, pour un montant global de **67 411,06 €** :

Commune	Nature des travaux	Montant H.T. des travaux	Montant de la dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant de la subvention sollicitée
CROCQ	Restauration de la toiture du Moulin de Chez Pilat	56 022,26 €	56 022,26 €	Les + Parc PNR Millevaches / Région N-A (7,85 %) 4 400 € Boost'Comm'Une (25 %) 14 005,57 €	5 602,23 €
TARDES	Restauration de la grange communale de Mazeirat	78 010,25 €	78 010,25 €	DETR (40 %) 31 204,10 €	7 801,03 €
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	Restauration des anciens WC de l'école communale	20 229,69 €	9 745,33 € (charpente, menuiserie)	DETR (40%) 8 091,87 € Boost'Comm'Une (25 %) 5 057,42 €	974,53€
CHAMPAGNAT	Réfection de la toiture et de la charpente de l'église	177 337,27 €	177 337,27 €	DETR (25 %) 44 334,32 € Boost'Comm'Une (13,89 %) 24 640 €	15 000 € (aide plafonnée)
PEYRABOUT	Restauration des toitures du clocher et de la sacristie de l'église Sainte-Marie-Madeleine	90 789,06 €	90 789,06 €	DETR (35 %) 31 776,17 € Boost'Comm'Une (7 %) 6 363,25 € Fonds de concours Communauté d'Agglomération 15 000 €	9 078,91 €
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	Travaux d'évacuation des eaux pluviales de l'église Saint-Agnant	27 071,59 €	27 071,59 €	DETR (35 %) 9 475,06 €	2 707,16 €
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	Restauration des peintures murales des voûtes de l'église Saint-Agnant	27 739,96 €	27 739,96 €	DETR (35 %) 9 708,99 €	2 774 €
AUZANCES	Restauration de la toiture de la chapelle Sainte-Anne et installation électrique	40 427,86 €	40 427,86 €	néant	4 042,79 €

PIERREFITTE	Restauration des enduits des murs du chœur de l'église Saint-Martin de Pierrefitte	9 993,07 €	9 993,07 €	DETR (35 %) 3 497,57 €	999,31 €
LIZIERES	Restauration extérieure, restauration structurelle intérieure et mise aux normes électriques de l'église Saint-Jean-Baptiste	532 094,87 €	532 094,87 €	DETR (25 %) 133 023,72 € FEDER 30 000 € Boost'Comm'Une (3 %) 12 840 € Communauté de communes BGB – Fonds de concours 5 000 €	15 000 € (aide plafonnée)
TOTAL Bâtiments					63 979,96 €
SAGNAT	Etude de la réhabilitation de la cloche de l'église I.S.M.H.	1 200 €	1 200 €	DRAC (30 %) 360 € Région N-A (15 %) 180 €	120 €
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	Restauration des boiseries de l'église Saint-Aignan	10 760 €	10 760 €	néant	1 076 €
PIERREFITTE	Restauration de l'ensemble du maître-autel de l'église Saint-Martin de Pierrefitte I.S.M.H.	19 396 €	19 396 €	DRAC (30 %) 5 818 €	1 939,60 €
BOURGANEUF	Restauration du tableau du portrait de Marcel Deprez	1 320 €	1 320 €	néant	132 €
BOURGANEUF	Restauration du tableau du Baptême du Christ I.S.M.H.	1 635 €	1 635 €	DRAC (30 %) 490,50 €	163,50 €
TOTAL Objets					3 431,10 €
TOTAL					67 411,06 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental Art 2041482 – ref fonct 312 et Art 2041481 – ref fonct 312.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES CULTURE 2025

I. RÉSUMÉ

Le Département soutient les associations culturelles du territoire dont les actions sont d'intérêt départemental et contribue largement au fonctionnement de structures telles que le Conservatoire Départemental Emile Goué, la Scène nationale d'Aubusson ou la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé.

II. OBJET DU RAPPORT

L'Assemblée départementale a inscrit un crédit de **507 400 €** au budget primitif 2025 pour soutenir les structures qui animent le territoire dans le domaine culturel.

Les demandes présentées sont récapitulées dans le tableau ci-annexé pour un montant de **294 200 €**.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attributions de subventions.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 – Article 65748 Fonction 311	507 400 €	0 €	294 200 €	213 200 €

Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées ci après pour un montant de **294 200 €** ;

N°	Association ou organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Budget 2025	Subvention allouée par la Commission Permanente	Vote
Festivals et grands événements					
1	Office de tourisme du Grand Guéret (Guéret)	Organisation de la 31 ^{ème} édition du festival de contes "Sortilèges de la pleine lune" du 15 juillet au 12 août 2025, soit une programmation sur 5 semaines à raison de 2 animations par semaine.	11 000 €	1 000 €	Ne prend pas part au vote : Mme Mary-Line GEOFFRE, Elue membre Office de tourisme du Grand Guéret Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
2	Conte en Creuse (Royère de Vassivière)	L'objectif de l'association est de promouvoir le conte et les arts du récit par le biais de diverses actions. Conte en Creuse joue un rôle actif lors des événements locaux, contribuant ainsi à la vitalité culturelle de la région. Le festival Paroles de conteurs constitue un moment fort de l'année pour les amateurs de contes et d'arts du récit. Les spectacles "hors les murs" dans les communes avoisinantes, permettent à un large public de découvrir la richesse du conte. Accueil d'une résidence au printemps 2025, offrant un espace de création et de partage aux artistes.	293 279 €	5 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
3	Festival "le LézArt vert" Creuse Toujours (Fursac)	Organisation du festival Le LézArt Vert qui se déroulera du jeudi 17 au 19 juillet 2025.	131 150 €	1 200 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
4	Festival "Musique à la source" (Ahun)	Organisation de la 7 ^{ème} édition du festival en Creuse qui aura lieu du 1 ^{er} au 10 août 2025. Nouveauté de cette année : un concert de printemps le 15 avril pour annoncer la programmation (à la Cité de la tapisserie) et un concert d'automne pour terminer l'année pour toucher de nouveaux publics.	100 000 €	8 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
5	Association de mise en valeur du patrimoine de Bridiers (La Souterraine)	En vue de promouvoir le site historique, naturel, environnemental et ethnographique de Bridiers, chaque année depuis 2006 un spectacle nocturne en plein air est organisé, la Fresque historique de Bridiers au cœur de ce site, en rapport avec l'histoire en général et mettant en scène des personnages originaires de ce site. La 19 ^{ème} édition en 2025 intitulée « Destins » se déroulera du 1 ^{er} au 4 août.	566 560 €	12 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
6	Association "Mas Musici" (Vallière)	Organisation du festival Mas Musici à partir du 17 juillet 2025 sur 21 jours. Festival itinérant : un concert, un village, à la rencontre des habitants et des touristes de la Creuse, toujours dans un lieu du patrimoine pour faire vivre celui-ci et participer à sa pérennisation en collaboration avec les acteurs locaux.	59 000 €	4 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
7	ADAS MUSIC (Guéret)	Organisation du festival HARD MESS du 8 au 10 août 2025. Programmation en cours.	300 000 €	3 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
8	Compagnie l'Entresorts de l'ordinaire" (Aubusson)	Organisation du festival Précaire : 11 jours de spectacles à prix libre au mois d'août dans 4 communes dont 2 en Creuse.	106 100 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
9	Comité des fêtes de Fransèches	Organisation de la 5 ^{ème} édition du festival « Terres de granit » sur 5 jours à Fransèches à partir du 23 juillet 2025.	7 700 €	1 500 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

10	Association Blues in Saint Quentin (Saint Quentin la Chabanne)	9ème édition du festival international de Blues sur la place de la commune de Saint Quentin la Chabanne qui se déroulera sur 2 jours en août.	29 000 €	1 500 €	Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)
11	Instants libres (Bourganeuf)	Organisation de la seconde édition du festival « LE FLAN » qui se déroulera du 6 au 8 août 2025. Ce festival s'adresse à un large spectre de publics, en favorisant la mixité sociale et générationnelle. Les publics éloignés de l'offre culturelle, en proposant des formats accessibles et des actions de médiation avant et pendant le festival. Les amateurs de spectacle vivant, curieux de découvrir des propositions artistiques variées (théâtre, arts de la rue, magie, marionnette...).	32 750 €	1 000 €	Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

12	Association des lecteurs de Marcel Jouhandeau et des amis de Chaminadour (Guéret)	Organisation de la 20ème édition des rencontres de Chaminadour "RENÉ DE CECCATTY SUR LES CHEMIN DE PASOLINI" qui se dérouleront du 18 au 21 septembre 2025.	71 420 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
13	La Moustache (Jarnages)	Organisation de la 9ème édition du festival annuel qui se déroulera du 1er au 2 août 2025.	40 854 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Projets " Vallée des peintres "					
14	Oc and oil (Crozent)	Organisation de la saison culturelle intitulée : DU BRUIT DANS LA VALLEE II » avec trois temps forts : printemps, été, automne, et toute l'année, pour ce qui est de la préfiguration du Barrage.	22 450 €	500 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
15	Les Amis du château médiéval de Crozent	Organisation de la 28ème édition de la fête médiévale de Crozent en août qui vise à développer l'attrait touristique de la commune et du département, favoriser le lien social entre habitants du village et des villages environnants, mettre en valeur et rendre accessible à tous, le riche patrimoine historique et culturel de Crozent et de la Vallée des Peintres.	16 232 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
16	Taiko théâtre (Fresselines)	Organisation de la fête au jardin, festival à Fresselines chez l'habitant et à l'église, à partir du 20 juillet pour une durée de 20 jours.	11 061 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
17	Cordes et Compagnies (St Maurice la Souterraine)	Organisation du 14ème festival Cordes et Compagnies en Creuse pour 10 jours de concerts à partir du 18 juillet 2025.	36 969 €	1 500 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
18	Possum production (La Celle Dunoise)	Organisation de la tournée d'un spectacle dans des espaces extérieurs de proximité en Creuse et en région Nouvelle Aquitaine du 6 juillet au 15 août 2025.	40 450 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Musique					
19	Musique(s) en marche (Guéret)	Poursuite des activités de l'association en 2025 avec notamment la création d'un nouveau spectacle historique et musical de l'orchestre départemental qui sera donné les 08 et 09 mai prochains à La Souterraine, spectacle s'inscrivant dans les actions proposées en lien avec les commémorations du 80ème anniversaire de la Libération.	476 240 €	30 000 €	Ne prend pas part au vote : M. Thierry BOURGUIGNON, Elu membre Musique(s) en marche Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
20	Jeunesses Musicales de France en Creuse (Marsac)	Organisation, information et présentation de concerts en direction des scolaires et de tous les publics ruraux, sur l'ensemble du territoire creusois. Un réseau de diffusion : 24 concerts, 7 spectacles dédiés aux jeunes et plus de 20 artistes en tournée annuelle (dans et hors-temps scolaire), tous bénéficiant d'un accompagnement pédagogique spécifique pour chacune de nos propositions artistiques.	65 866 €	3 500 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
21	Guéret Variétés (Guéret)	Ecole de musiques actuelles qui est confrontée à des difficultés financières. Une aide exceptionnelle a été accordée en 2024. Le DLA de la Creuse a accompagné cette structure en vue de la pérennisation de son activité. A ce jour, aucune piste n'a pu aboutir. L'association est en attente d'une audience auprès du Tribunal de Guéret pour une procédure de redressement judiciaire.	145 500 €	Ajournement	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
22	P'Art Si P'art La (Guéret)	Cette association a pour but de favoriser la diffusion de la culture artistique et le développement du goût et du sens artistique, de la petite enfance aux seniors dans le cadre de ses activités : enseignements musicaux, stages, spectacles, concerts. Effectif stable des élèves : 196 contre 212 l'année précédente.	296 664 €	23 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

23	L'Archipel (ex Solima Creuse) (Jarnages)	L'association a pour but de promouvoir, d'organiser et de favoriser la pratique des musiques actuelles, avec les acteurs du département creusois et au-delà. Elle défend un projet artistique et culturel répondant au cahier des charges du label Scènes de musiques actuelles du ministère de la Culture qui s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire.	262 970 €	7 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
24	Ryoanji/ Epicentre (Jarnages)	L'association organisera les Solstices Sonores, un projet de diffusion en lien avec les habitant-e-s du 21 juin au 14 juillet 2025 en Creuse. Entre le 21 juin et le 14 juillet, quatre projets seront en diffusion sur le territoire creusois // Les Rencontres de l'Improvisation // Les Rencontres Sonatura // La tournée de l'OTRSON, OrchesTRe de ressourcerie SONore // l'Épicerie Sonore, un projet nomade de diffusion artistique.	65 721 €	1 500 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
25	L'arche musicale (Châtelus Malvaleix)	Cette association gère 3 chœurs amateurs et 1 ensemble vocal professionnel. Elle anime également des stages de chant choral chaque année depuis 2007. Elle organise et soutient des projets pédagogiques scolaires à rayonnement départemental et académique (1800 chœurs debout avec Cali en 2018 / La mécanique du chœur avec Dionysos en 2024 / Contes et Légendes en Creuse en 2023 / Starmania in swing en 2019 / Pop Nox en 2020...)	57 535 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
26	Centre Régional des Musiques traditionnelles en Limousin (Antenne de Bourgneuf)	Le CRM TL poursuivra le développement de son projet en 2025 sur le territoire Creusois en partenariat avec les structures et équipements existants pour la mise en œuvre d'actions et renforcer son activité de soutien à la création contemporaine à travers des résidences artistiques et des représentations de musique traditionnelle.	360 693 €	1 500 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
Théâtre/Danse/Cirque					
27	Compagnie "Le Chat Perplexe"- Les Arts Dits (Aubusson)	Association qui regroupe désormais 2 établissements les Arts dits et l'atelier SONAR(T) a pour but d'enrichir l'offre culturelle à travers la création, production, diffusion, organisation de spectacles vivants en France et à l'étranger.	225 576 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
28	Théâtre Jean Lurçat /Scène nationale (Aubusson)	Le Théâtre Jean Lurçat propose des spectacles en itinérance au plus près des habitants sur 23 communes dont 19 en Creuse : spectacles en co- programmation avec les partenaires, veillées chez l'habitant qui choisit le répertoire joué, créations in situ avec le Parc Naturel Régional de Millevaches...Un maillage territorial est ainsi tricoté avec différentes communes permettant la construction détournées et donc de séries de représentations dans les salles des fêtes, tiers lieux, cafés culturels, sites naturels... Ces partenariats construisent des projets « sur mesure », plus riches et ambitieux, donnent une visibilité certaine des propositions artistiques et permettent d'inscrire durablement le théâtre dans le paysage quotidien des habitants et de contribuer ainsi à l'élargissement et la diversification des spectateurs. Ce projet s'attache également à proposer des actions mixant amateurs et professionnels, dans une volonté d'hybridation : stages, formations, master class, rencontres,... enrichissent les uns et les autres.	92 000 €	5 000 €	Ne prennent pas part au vote : Mme Valérie SIMONET (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), Mme Catherine DEFEMME, M. Valéry MARTIN, M. Jean Luc LEGER, Elus membres Théâtre Jean Lurçat/Scène Nationale Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
29	Théâtre HELIOS (Mérinchal)	Le théâtre HELIOS organise une programmation annuelle de spectacles, de février à décembre, des résidences de création artistique, des colonies culturelles en direction des jeunes du territoire pendant l'été.	84 500 €	6 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
30	Compagnie la Présidente a eu 19 (Aubusson)	Organisation en 2025 de 3 manifestations en Creuse autour de l'événement littéraire, théâtral, festif "Les Mots Vagabonds". L'objectif est par la mise en espace de lectures d'autrices et d'auteurs d'aujourd'hui par des comédien(ne)s professionnelles vivant sur notre territoire, de créer la rencontre entre les habitants et l'écriture contemporaine.	23 256 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Divers

31	Les Amis de la Pierre de Masgot (Fransèches)	L'association développera ses activités pour faire connaître l'œuvre sculptée du village de Masgot : médiatisation, supports pédagogiques, visites, point d'accueil, de valoriser les patrimoines creusois au moyen d'actions pédagogiques et prestations diverses : animations, ateliers manuels, manifestations.	232 596 €	23 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
32	Pays' Sage (Flayat)	Après une année difficile en 2023, situation financière fragile et départ des salariés, l'association souhaite poursuivre sa mission sur le territoire en s'appuyant sur l'équipe de bénévoles et en adaptant sa programmation aux moyens financiers. Les Bistrot d'Hiver font partie des activités phares de l'association, tandis que les Chemins de Rencontres remontent aux années 1990. L'association prévoit cette année un nouveau projet ambitieux : une Nuit du Blues en octobre 2025. Une collaboration étroite avec le Café de l'Espace constitue un élément clé de l'identité de l'association, permettant une mutualisation efficace des ressources.	52 015 €	5 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
33	Atelier Musée Cartons Tapisserie AM' CARTA (Aubusson)	Organisation des visites guidées de l'atelier-musée des cartons de tapisserie et expositions temporaires d'artistes.	20 600 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
34	Société des amis du Moutier d'Ahun -La Bergerie (Moutier d'Ahun)	L'association développera ses activités avec l'organisation :- d'expositions d'œuvres de créateurs talentueux, de peintures, de tapisseries. A cet effet, quelques tapisseries d'Aubusson se délocalisent à la Bergerie au Moutier d'Ahun, pendant la période estivale. -des conférences, - des concerts essentiellement de jazz, contemporain, jazz manouche, jazz Nouvelle- Orléans... Ces actions attirent des Creusois, des visiteurs, des touristes. 3000 visiteurs en 2024.	17 950 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
35	La Métiève (Moutier d'Ahun)	La Métiève est un lieu de résidence de création artistique pluridisciplinaire implantée à Moutier d'Ahun, en Creuse. Elle accueille toute l'année des artistes et des personnes venues du monde entier dans des espaces propices au développement de leur créativité.	310 700 €	9 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
36	Lavaud Soubranne "Ecrire les images" (Bosmoreau les mines)	L'association Lavaud Soubranne organise un festival de cinéma, un atelier d'écriture et des actions pédagogiques jeudi Ciné.	80 049 €	2 500 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
37	Les amis du château de la Mothe (Mérinchal)	Cette association a pour objectif de favoriser la pratique artistique et l'accueil d'activités culturelles, ainsi que la sensibilisation au patrimoine bâti, naturel et artistique. Des rendez-vous dédiés à la lecture, à la peinture, la sculpture, à la musique, à l'histoire locale sont ainsi proposés aux adultes et aux enfants tout au long de l'année.	22 200 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
38	Naut'Active (Champagnat)	Développement d'animations sur la base de loisirs de la Naute : animations culturelles (musiques, spectacles vivants...), animations de pleine nature et nautiques, accueil de créations artistiques en résidence.	119 600 €	8 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
39	CAC23BIS - Pôle Arts plastiques (Guéret)	Le CAC23bis (Collectif des Artistes de la Creuse) cherche à offrir aux habitantes et habitantes de Guéret, du Grand Guéret et plus largement, de la Creuse, un premier contact avec les arts actuels. L'équipe s'attache à proposer des expositions, des médiations, des ateliers et divers événements culturels de qualité, accessibles à tous les publics, tout en s'assurant et en respectant la juste rémunération des artistes.	120 150 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)
40	Café de l'espace -	L'association sollicite le département pour mener à bien sa programmation culturelle. Cette association anime au travers du Café de l'espace, labellisé tiers lieux depuis 2014, la vie de Flayat et de ses environs	224 688 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absence(s)

	Espace Alain Fauriaux (Flayat)	depuis 14 ans. Environ 40 spectacles et concerts par an. Une cinquantaine d'animation dans le cadre des Café-famille et un festival de spectacles vivants.			
41	Les amis de la Chezotte et de Montaignut (Ahun)	Organisation de sorties au jardin, des spectacles dans l'enceinte du château, et les Journées du Patrimoine.	9 410 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
42	Association TOUTAZIMUT (Faux-la-Montagne)	Développement d'une harmonie inter-municipale du plateau limousin créée en 2024 avec pour objectif de rassembler des publics provenant d'horizons différents autour d'une activité culturelle commune, conviviale et sans barrières d'âge ou de catégorie socio-professionnelle.	10 416 €	1 000 €	S'abstiennent : Mme Renée NICOUX, M. Jean Luc LEGER Adopté : 28 pour – 0 contre – 2 abstentions
Nouvelles demandes					
43	Compagnie Fée d'Hiver « Aubusson »	L'objectif est de promouvoir et développer l'animation culturelle, les loisirs et les arts auprès d'un large public dans le département avec notamment l'organisation : d'ateliers hebdomadaires de théâtre en direction des enfants de 8 à 12 ans à Aubusson et Adultes à Felletin, de stages de lecture, d'ateliers d'éveil musical en direction des enfants de 3 mois à 3 ans en partenariat avec Clé de Contact, et plusieurs structures de la petite enfance sur le département Creuse. Partenariat également avec Guéret Variétés. direction de deux projets EAC théâtre et danse avec les écoles de Champagnat et Gouzou, et en partenariat avec le DRAC Nouvelle Aquitaine. diffusion de spectacles jeune et tout public. (Gentioux, Aubusson, Felletin) sur le département et sur le plan national. création d'un spectacle jeune public " La Velouteuse" sur le thème de la Tapisserie.	55 000 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
44	Crème de biche (Guéret)	Cette association a pour objet la promotion, la diffusion de musiques actuelles et le développement artistique des groupes creusois et au-delà.	-21 000 €	2 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
45	Women Active (Saint pardoux d'Arnet)	Organisation en version élargie à 2 semaines du festival Lock & Pop Is Not A Joke s'adresse à un public varié et intergénérationnel, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux amateurs de danse et aux publics éloignés de l'offre culturelle.	89 860 €	2 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
46	Festi Boussac médiéval (Boussac)	Le projet principal de l'association consiste en l'organisation d'une festivité dite: "fête médiévale". weekend à destination du public avec animations médiévales, démonstrations en tout genre, jeux, reconstitutions historiques, marché artisanal et médiéval, restauration et boisson sur place.	30 000 €	1 000 €	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
47	Les chevaliers du boudin noir (Sainte-Feyre)	L'association a pour objectif la défense des boudins et autres produits charcutiers creusois, en particulier ceux issus du cochon, fabriqués dans la plus pure tradition de notre terroir, ceux-ci avec des produits frais	21 200 €	Rejet	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
48	Compagnie « La Birbante » (Guéret)	Organisation d'un festival à Felletin du 6 au 8 juin 2025. L'activité principale de la compagnie est la création, la production et la diffusion de spectacles vivants. Mise en place depuis septembre 2023, des ateliers théâtre amateur, avec la mise en scène d'un spectacle en juin, pour les enfants, les adolescents, et les adultes.	5 750 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

49	Des racines et du cirque (Sous Parsat)	L'objet de l'association est le suivant : 🕒 création, développement, production et diffusion du spectacle vivant ainsi que la formation et l'enseignement aux arts du cirque. 🕒 Promouvoir le spectacle vivant par l'organisation de spectacles, de manifestations et la mise à disposition de matériels et d'outils 🕒 accueil et accompagnement de compagnies du spectacle vivant et d'artistes de tout art confondu dans le but d'aider la création artistique. 🕒 Construction de structure ou décors. 🕒 Création d'un espace de convergence entre la création artistique et les dynamiques de territoire 🕒 Développement de la culture en milieu rural.	30 200 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
50	Théâtre de Parsac	Création et diffusion de spectacles vivants alliant plusieurs formes de théâtre afin de promouvoir cette activité d'expression.	2 236 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
51	Kulture Kreuze (Saint-Laurent)	L'association Kulture Kreuze a pour objet de créer du lien entre les personnes et faciliter les échanges amicaux autour d'activités culturelles, artistiques, éducatives voire sportives et d'organiser, animer et promouvoir tous types d'événements, notamment le festival Break In Fest et, d'une manière générale, de contribuer à élargir l'offre culturelle et artistique du département de la Creuse. L'association favorise, développe et promeut des actions et des activités artistiques	8 200 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
52	En avant Marche (Saint Vaury)	Création et diffusion de spectacles vivants, actions de médiations artistiques en milieu scolaire, associatif et hospitalier.	87 200 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
53	Radio Pays de Guéret	Radio Pays de Guéret exploite un service de radiodiffusion de Catégorie A, 7 jours sur 7, 24 heures par jour. Elle dispense aussi des ateliers d'Education aux Medias et à l'Information à destination de publics scolaires, publics adultes, et publics empêchés. Enfin ponctuellement, la radio organise ou co-organise des manifestations culturelles.	199 000 €	Rejet	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
54	Association « La forge bâtime »	L'association a pour but de promouvoir le métier de la forge, faire découvrir aux écoles environnantes la forge. Permettre aux membres de pratiquer au sein de la forge, proposé des stages découverte. Recycler l'acier étant à l'abondant ou provenant de dons. Organiser différentes foires autour du thème de la forge et commercialiser les produits.	1 469 €	Rejet	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
55	Association l'ICA (Arènes)	Réunir les personnes âgées seules et les enfants pour des activités manuelles et culturelles.	1 385 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
56	Bénév'enfête (Bénévent l'Abbaye)	Favoriser le développement de la commune en organisant ou participant aux fêtes, repas et autres manifestations; En particulier, la fête de la Saint Barthélémy qui se déroule sur un week-end au mois août, mais aussi d'autres événements accés sur la jeunesse, le sport et la santé.	33 125 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
57	L'Amicale Creusoise de Véhicules d'Époque (Chénérailles)	L'association organise des sorties de un à cinq jours pour ses adhérents, participe à la journée nationale des véhicules d'époque organisée chaque année le dernier dimanche d'avril et aux journées européennes du patrimoine en septembre.	13 500 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
58	Les voix du Thauron (Bourganeuf)	Chorale qui organise des concerts dans et hors du département, stage de perfectionnement, participation aux forums des associations et aux journées du patrimoine.	3 391 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

59	Association Pépi'Nonière (Peyrat la Nonière)	Pépi Nonière a pour vocation de promouvoir et de défendre une agriculture locale respectueuse de l'environnement. Par la diversité des espaces et activités proposés, l'association souhaite permettre échanges, découvertes et émulations entre différents publics, différents corps de métiers, qu'ils soient agricoles, culturels, économiques ou autres et concourir à une réflexion partagée autour des enjeux de Résilience.	37 345 €	Rejet	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
60	Association 23 Not Folles (Bussière Saint Georges)	La chorale effectue entre 5 et 7 concerts par an sur la creuse. Elle a de plus créé l'an dernier le festival "Tous en chœur à Boussac" qui réunit 3 chorales au sien de l'église pour un concert. La prochaine édition est prévue le 18 octobre 2025 et nécessite des fonds financiers supplémentaires.	3 530 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
61	Association Ça Arrive (Aubusson)	L'association Ça arrive est une association culturelle ayant pour but de créer des projets de territoire alliant artistes du territoire et habitants. Tout en tissant des liens entre et avec les habitants d'un territoire, l'association approfondit ses élaborations des spectacles et d'interventions artistiques.	28 024 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
62	La Broussaille (Saint Martin le Château)	L'association La Broussaille s'est donné pour objet de favoriser et d'accompagner les rencontres et les démarches créatives entre artistes, artisans, chercheurs, personnes porteuses d'un handicap, personnes en souffrance psychique, habitants du territoire, personnes de tous âges et de toutes nationalités. Dans cet objectif, l'association anime un lieu d'accueil et de création artistique en proposant des résidences, des ateliers et des séjours d'immersion.	143 768 €	Rejet	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
63	Les ateliers de la mine (Lavaveix les mines)	Organisation d'un festival sur 2 journées en septembre prochain. Le Festi'Mine est volontairement ouvert à tous, toutes tranches d'âges et toutes catégories de population confondues. L'association mise sur la variété des activités proposées et sur le professionnalisme des intervenants, pour donner envie à un maximum de personnes d'y participer.	37 900 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
64	Centre d'animation de la jeunesse (Bétête)	Projet de soirée : Bétête fait sa guinguette le 14 juin 2025 - Ambiance année 50 avec Food truck, piste de danse, musique, buvette, jeux et feu d'artifice.	4 580 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
65	Association la Saint Amandaise (Saint Amand)	Organisation d'activités diverses sur la commune de St Amand : ateliers de découvertes sportives, brocante/vidé grenier avec animation musicale, manifestation de soutien à la ligue contre le cancer dans le cadre d'octobre rose.	3 940 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
66	Le bruit de la source (Mérinchal)	Organisation d'un concert lors de la fête patronale de Mérinchal prévue le samedi 28 juin 2025.	12 550 €	Rejet (Renvoi sur dotation cantonale)	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Subvention de fonctionnement CCAJL

67	Théâtre Jean Lurçat Aubusson/Scène nationale - Subvention de fonctionnement	Pour cette saison 2024/2025, la Scène nationale continuera à déployer son projet artistique, dans le respect du label et de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2025. Projet Artistique 2024/2025 en annexe.	1 225 523 €	110 000 €	Ne prennent pas part au vote : Mme Valérie SIMONET (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), Mme Catherine DEFEMME, M. Valéry MARTIN, M. Jean Luc LEGER, Elus membres Théâtre Jean Lurçat/Scène Nationale Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
----	--	---	-------------	-----------	--

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à **3 049 €**, selon le modèle habituel.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget Départemental, Chapitre 65, Article 65748, Fonction 311.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE 2025-2027

I. RÉSUMÉ

Le Plan bibliothèque porté depuis 2018 par le ministère de la Culture encourage une politique partenariale renouvelée entre l'État et les Départements, et prévoit le déploiement de Contrats Départementaux Lecture (CDL).

Il vous est proposé un nouveau Contrat départemental lecture pour 2025 à 2027.

II. OBJET DU RAPPORT

Les CDL soutiennent les actions des bibliothèques départementales dès lors qu'elles bénéficient à l'ensemble du département et/ou ciblent des territoires définis conjointement comme prioritaires. Dans ce cadre, le CDL est identifié comme un outil de coopération permettant de contribuer à l'élaboration de la stratégie départementale en matière de lecture publique.

Deux contrats territoires lecture ont déjà été signés avec l'Etat, dès 2011, lors de la mise en place de cette politique ministérielle, puis en 2016. En 2019 et 2022, le Département a également signé deux autres CDL « itinérance » pour accompagner la politique d'animation culturelle. Ces contrats viennent en appui du Schéma de développement de la lecture (2021-2025), dont le renouvellement est en cours de réflexion.

Il vous est proposé de prolonger ce partenariat au travers d'un nouveau contrat dont l'objectif principal est :

- ① accompagner la préfiguration du prochain Schéma départemental de développement de la lecture ;
- ① continuer à accompagner le développement des bibliothèques en favorisant la mise en réseau, l'expérimentation et la mise en synergie de tous les acteurs du développement de la lecture et de la culture du département ;
- ① poursuivre l'accompagnement de l'action culturelle des bibliothèques et le développement des publics, dans et hors les murs des bibliothèques publiques.

Ce nouveau CDL, joint en annexe, prolonge l'action des précédents contrats et serait conclu pour une durée de 3 ans. Pour 2025, ce contrat permettrait au Département de recevoir une subvention 40 000 € de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, renouvelable chaque année.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Signature d'un nouveau Contrat Départemental de Lecture.

Décide :

- d'adopter le Contrat départemental lecture (CDL) entre l'État et le Département pour les années 2025 à 2027 joint en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à effectuer toutes demandes de subventions auprès de l'État et de tous les organismes susceptibles de soutenir ces actions.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE - SUBVENTIONS**I. RÉSUMÉ**

Le Département encourage les actions en faveur du développement de la lecture publique en accordant des subventions dans le cadre du règlement d'aides du Schéma départemental de développement de la lecture.

II. ÉTAT DE SUIVI

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS ACCORDÉES DEPUIS 2022 DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'AIDES AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE				
	2022	2023	2024	2025
NOMBRES DE DEMANDES	21	21	26	6
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	15 971,70 €	19 021,12 €	24 879,46 €	170,00 €
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	20 953,33 €	46 153,25 €	40 821,04 €	2 580,00 €
TOTAL 2022 à 2025	69 demandes pour un montant total de 60 042,28 € en investissement et 110 507,62 € en fonctionnement, soit 170 549,90€			

III. OBJET DU RAPPORT

Il vous est proposé d'examiner plusieurs demandes présentées dans le cadre du règlement d'aides du Schéma départemental de développement de la lecture.

Aide aux manifestations autour du livre et des arts du récit

Demandeur	Description du projet	Observations	Coût de l'opération	Aide proposée
Association «Nuits noires »	Le festival des Nuits Noires aura lieu cette année du 11 au 13 juin 2025 , avec l'accueil de 15 auteurs de romans policiers reconnus. Environ 750 élèves de l'académie, de la sixième à la terminale participeront à Aubusson à de nombreuses propositions autour du roman policier, menées toute l'année en classe et s'intégrant dans le festival, en collaboration avec de nombreux partenaires de la lecture du territoire, dont la Médiathèque intercommunale Creuse Grand Sud.	Cette opération de promotion de la lecture ne cesse de susciter l'intérêt des établissements scolaires, mais aussi d'un public divers intéressé au roman policier. Cette année encore, seront présents de nombreux auteurs et des représentants de grandes maisons d'édition nationales.	47 980,00 €	1 500,00 €
Association «Folie ! Les Mots »	La 20ème édition de <i>Folie ! Les Mots !</i> aura lieu cette année du 27 au 29 juillet 2025 , en collaboration avec la	Le festival créé en 2004 propose pendant plusieurs jours des spectacles, des lectures, des rencontres avec	19 200 €	1 000,00 €

	bibliothèque de Faux-la-Montagne.	des auteurs et des comédiens, dans les jardins des habitants de Faux-la-Montagne.		
Commune de Royère-de-Vassivière	La Mairie de Royère-de-Vassivière souhaite inviter Hervé Leprêtre, directeur du Théâtre Hélios, à présenter son livre « Quand la souffrance devient lumière » chez Mama éditions et qu'il a adapté en spectacle pour un comédien et un musicien. La lecture du livre est une mise en espace et en musique par Grégory Bonnefond de la compagnie <i>De l'âme à la vague</i> .	Après sa lecture Hervé Leprêtre dédicacera son livre et échangera avec les spectateurs autour de son écriture.	480,00 €	120,00 €
			TOTAL	2 620,00 €

Déplacement des écoles vers les bibliothèques professionnelles

Collectivité	École	Lieu du déplacement	Entreprise retenue	Aide sollicitée
RPI St Amand/St Alpinien/St Maixant	Saint-Amand	Médiathèque intercommunale de Felletin	EUROP voyages 23	125,00 € (1 déplacement, année scolaire 2024/2025)
RPI St Amand/St Alpinien/St Maixant	Saint-Alpinien	Médiathèque intercommunale de Felletin	MIGNATON	340,00 € (2 déplacements, année scolaire 2024/2025)
RPI St Amand/St Alpinien/St Maixant	Saint-Maixant	Médiathèque intercommunale de Felletin	MIGNATON	330,00 € (2 déplacements, année scolaire 2024/2025)
TOTAL				795,00 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Aide aux manifestations autour du livre et des arts du récit

L'intervention du Conseil départemental vise à aider l'organisation des différentes fêtes du livre, manifestations et animations autour du livre, de la lecture et des arts du récit, en lien avec les autres champs culturels présents en bibliothèque (cinéma, musique, jeu, presse...), et le soutien technique et logistique du Service de la lecture publique - BDC.

L'aide est égale à 25 % du budget total plafonné à 6 000 €, soit une subvention annuelle maximum de 1 500 €.

Aide aux déplacements des écoles vers les bibliothèques professionnelles

Le Département prend en charge la totalité des frais de déplacements de l'école vers la bibliothèque professionnelle la plus proche, dans la limite de trois déplacements par an.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chap 65 Article 65748 – aide aux manifestations organisées par les associations Fonction 313	6 500,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Chap 65 Article 657348 – aide aux manifestations organisées par les collectivités Fonction 313	2 000,00 €	210,00 €	120,00 €	1 670,00 €
Chap 65 Article 657348 – aide au déplacement des écoles vers les bibliothèques Fonction 313	3 000,00 €	1 005,00 €	795,00 €	1 200,00 €

Décide :

- d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de **3 415,00 €** :Au titre de l'aide aux manifestations autour du livre et des arts du récit : **2 620,00 €**

<i>Demandeur</i>	<i>Description du projet</i>	<i>Coût de l'opération</i>	<i>Décision</i>
Association « Nuits noires »	Le festival des Nuits Noires aura lieu cette année du 11 au 13 juin 2025 , avec l'accueil de 15 auteurs de romans policiers reconnus.	47 980 €	1 500,00 €
Association « Folie ! Les Mots »	La 20ème édition de Folie ! Les Mots ! aura lieu cette année du 27 au 29 juillet 2025, en collaboration avec la bibliothèque de Faux-la-Montagne.	19 200 €	1 000,00 €
Commune de Royère-de-Vassivière	La Mairie de Royère-de-Vassivière souhaite inviter Hervé Leprêtre, directeur du Théâtre Hélios, à présenter son livre « Quand la souffrance devient lumière » chez Mama éditions et qu'il a adapté en spectacle pour un comédien et un musicien. La lecture du livre est une mise en espace et en musique par Grégory Bonnefond de la compagnie <i>De l'âme à la vague</i> .	480,00 €	120,00 €
		TOTAL	2 620,00 €

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)Au titre de l'aide au déplacement des écoles vers les bibliothèques professionnelles : **795,00 €**

Collectivité	École	Lieu du déplacement	Entreprise retenue	Décision
RPI St Amand/St Alpinien/St Maixant	Saint-Amand	Médiathèque intercommunale de Felletin	EUROP voyages 23	125,00 € (1 déplacement, année scolaire 2024/2025)
RPI St Amand/St Alpinien/St Maixant	Saint-Alpinien	Médiathèque intercommunale de Felletin	MIGNATON	340,00 € (2 déplacements, année scolaire 2024/2025)
RPI St Amand/St Alpinien/St Maixant	Saint-Maixant	Médiathèque intercommunale de Felletin	MIGNATON	330,00 € (2 déplacements, année scolaire 2024/2025)
TOTAL				795,00 €

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, Chapitre 65 Articles 65748 et 657348, fonction 313 (section de fonctionnement).

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

CP - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET BÂTIMENTS

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT

I. RÉSUMÉ

Compte rendu des marchés publics notifiés inférieurs au seuil de **5 538 000 € HT**.

II. OBJET DU RAPPORT

Le compte-rendu qui vous est présenté prend la forme du tableau ci-annexé, mentionnant, pour chaque marché public d'un montant égal ou supérieur à **3 000 € HT**, son objet, son montant, sa date de notification et le nom de son attributaire.

Ce compte-rendu concerne les marchés conclus, depuis la Commission Permanente du 18 avril 2025, inférieurs au seuil de **5 538 000 € HT**.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

La délibération n°CD2021-07/1/9 du 1^{er} juillet 2021 autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation était assortie, conformément aux dispositions de l'article L3221-11 du CGCT, de l'obligation de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Décide de prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens de **5 538 000 € HT**, depuis la Commission Permanente du 18 avril 2025 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

RÉPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2025 : CANTON D'EVAUX-LES-BAINS (PARTIELLE)**I. RÉSUMÉ**

Lors de l'Assemblée plénière du 4 avril 2025, le Conseil Départemental a voté une enveloppe d'un montant de **204 160 €** au titre de la dotation cantonale (subventions).

II. OBJET DU RAPPORT

Vous trouverez dans le tableau ci après, les propositions de répartition du canton d'Evaux-les-Bains pour un montant de **11 950 €**.

CANTON D'EVAUX-LES-BAINS	
Nom de l'association	Répartition
<u>Référence Fonctionnelle 288 article 65748 : Autres services annexes de l'enseignement</u>	
Association des Parents d'Elèves Indépendantes Sannatoise	200 €
Association des Parents d'Elèves Ecole Publique d'Evaux-les-Bains	200 €
Association des Parents d'Elèves Ecole Publique de Budelière (amicale Laïque)	200 €
Association des Parents d'Elèves Ecole Publique Lussat (Amicale Sportive)	200 €
Association des Parents d'Elèves RPI Lépaud Nouhant Viersat	300 €
Association des Parents d'Elèves Ecole Jeanne d'Arc	100 €
Association MAM à petits pas	400 €
<u>Référence Fonctionnelle 311 article 65748 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles</u>	
Comité des Fêtes d'Auge	200 €
Comité des Fêtes de Budelière	200 €
Comité des Fêtes de Chambonchard	200 €
Comité des Fêtes de Nouhant	200 €
Comité des Fêtes de Reterre	200 €
Comité des Fêtes de Chambon-Sur-Voueize	300 €
Comité des Fêtes de St-Julien-la-Genète	200 €
Comité des Fêtes de Sannat	200 €
Comité des Fêtes de Saint-Priest	200 €
Comité des Fêtes de Viersat	200 €
Sannat Loisirs	150 €
Comité des Fêtes de Fontanières	200 €
Evaux et son histoire	150 €
Ca coule de source	300 €

Association des pêcheurs du plan d'eau de la gagne	150 €
Atelier Loisirs Créatifs	150 €
Association La fontaine fleurie	150 €
Le petit atelier créatif	100 €
Comité des fêtes de Lussat	200 €
Association Saint Julien Fleuri	150 €
Jeunes agriculteurs Evaux-Chambon	200 €
Comité des fêtes de Verneiges	300 €
Association Chez la Raymonde	200 €
Centre de Recherche Artistique et Culturelle (CRAC)	150 €
 <u>Référence Fonctionnelle 312 article 65748 : Patrimoine</u>	
Amis de l'église de Mazeirat	300 €
 <u>Référence Fonctionnelle 326 article 65748 : Manifestations sportives</u>	
Tennis Club des Combrailles	300 €
Basket Club Evaux Chambon	200 €
Entente Sportive Evaux-Budelière	800 €
Amis Pétanqueur du Vieux Logis (APVL)	200 €
Jeunesse Sportive Chambonnaise	1 300 €
Association La Gaule Lépautoise	150 €
Association sportive de Lussat	800 €
Cercle cycliste Mainsat - Evaux	400 €
 <u>Référence Fonctionnelle 428 article 65748 : Autres interventions sociales</u>	
Association AIDASSOS	100 €
Club des aînés des deux rivières	100 €
Association CAP Chambon	500 €
Club des aînés Les sources vives Evaux les Bains	150 €
FNACA de Lussat	100 €
La compagnie du dé à coudre	150 €
Club de l'âge d'or de Budelière (anciennement le club des aînés)	150 €
Total	11 950 €

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subventions (répartition de la dotation cantonale).

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Article 65748 Subventions Dotation cantonale				
EVAUX-LES-BAINS	15 620 €	-	11 950 €	3 670 €

Décide :

- d'attribuer les subventions pour un montant de **11 950 €** ci-après ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à procéder au versement de ces subventions.

CANTON D'EVAUX-LES-BAINS	
Nom de l'association	Répartition
<u>Référence Fonctionnelle 288 article 65748 : Autres services annexes de l'enseignement</u>	
Association des Parents d'Elèves Indépendantes Sannatoise	200 €
Association des Parents d'Elèves Ecole Publique d'Evaux-les-Bains	200 €
Association des Parents d'Elèves Ecole Publique de Budelière (amicale Laïque)	200 €
Association des Parents d'Elèves Ecole Publique Lussat (Amicale Sportive)	200 €
Association des Parents d'Elèves RPI Lépaud Nouhant Viersat	300 €
Association des Parents d'Elèves Ecole Jeanne d'Arc	100 €
Association MAM à petits pas	400 €
<u>Référence Fonctionnelle 311 article 65748 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles</u>	
Comité des Fêtes d'Auge	200 €
Comité des Fêtes de Budelière	200 €
Comité des Fêtes de Chambonchard	200 €
Comité des Fêtes de Nouhant	200 €
Comité des Fêtes de Reterre	200 €
Comité des Fêtes de Chambon-Sur-Voueize	300 €
Comité des Fêtes de St-Julien-la-Genète	200 €
Comité des Fêtes de Sannat	200 €
Comité des Fêtes de Saint-Priest	200 €
Comité des Fêtes de Viersat	200 €
Sannat Loisirs	150 €
Comité des Fêtes de Fontanières	200 €
Evaux et son histoire	150 €
Ca coule de source	300 €
Association des pêcheurs du plan d'eau de la gagne	150 €
Atelier Loisirs Créatifs	150 €

Association La fontaine fleurie	150 €
Le petit atelier créatif	100 €
Comité des fêtes de Lussat	200 €
Association Saint Julien Fleuri	150 €
Jeunes agriculteurs Evaux-Chambon	200 €
Comité des fêtes de Verneiges	300 €
Association Chez la Raymonde	200 €
Centre de Recherche Artistique et Culturelle (CRAC)	150 €
 <u>Référence Fonctionnelle 312 article 65748 : Patrimoine</u>	
Amis de l'église de Mazeirat	300 €
 <u>Référence Fonctionnelle 326 article 65748 : Manifestations sportives</u>	
Tennis Club des Combrailles	300 €
Basket Club Evaux Chambon	200 €
Entente Sportive Evaux-Budelière	800 €
Amis Pétanqueur du Vieux Logis (APVL)	200 €
Jeunesse Sportive Chambonnaise	1 300 €
Association La Gaule Lépautoise	150 €
Association sportive de Lussat	800 €
Cercle cycliste Mainsat - Evaux	400 €
 <u>Référence Fonctionnelle 428 article 65748 : Autres interventions sociales</u>	
Association AIDASSOS	100 €
Club des aînés des deux rivières	100 €
Association CAP Chambon	500 €
Club des aînés Les sources vives Evaux les Bains	150 €
FNACA de Lussat	100 €
La compagnie du dé à coudre	150 €
Club de l'âge d'or de Budelière (anciennement le club des aînés)	150 €
Total	11 950 €

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS (DSID) - PROGRAMMATION 2025

I. RÉSUMÉ

Il s'agit de solliciter au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) 2025 les subventions au taux maximal permettant de financer les projets d'infrastructures routières, scolaires et bâtimementaires départementales.

II. ETAT DE SUIVI

La Région Nouvelle-Aquitaine a bénéficié d'un soutien significatif pour des projets variés, notamment dans le domaine de l'éducation, de la transition écologique et des infrastructures. Le Département de la Creuse a reçu une attention particulière pour des projets de rénovation et de modernisation des infrastructures routières et scolaires, avec un montant de financement autour de 2 millions d'euros annuels.

Opérations	Nombre	Dépense éligible	Montant attribué	Taux de DSID
2021	5	3 135 648,46 €	2 290 795,00 €	64,81 %
Rénovation énergétique	3	2 710 030,31 €	1 967 663,00 €	63,13 %
Projets Collèges	1	55 618,15 €	31 000,00 €	55,74 %
Projets Routes	1	370 000,00 €	292 132,00 €	78,95 %
2022	4	3 570 845,25 €	2 742 464,00 €	69,29 %
Projets Collèges	4	3 570 845,25 €	2 742 464,00 €	69,29 %
2023	4	3 755 493,73 €	2 845 342,00 €	76,86 %
Projets Collèges	2	924 962,00 €	739 970,00 €	80,00 %
Projets Bâtiment	2	2 830 531,73 €	2 105 372,00 €	73,71 %
2024	6	4 679 605,00 €	2 459 794,00 €	71,67 %
Accessibilité	3	3 130 000,00 €	1 220 110,00 €	63,35 %
Projets Routes	1	749 605,00 €	599 684,00 €	80,00 %
Projets Bâtiment	2	800 000,00 €	640 000,00 €	80,00 %
Total général	19	15 141 592,44 €	10 338 395,00 €	70,46 %

III. OBJET DU RAPPORT

La Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est un dispositif financier mis en place par l'État pour soutenir les projets d'investissement portés par les conseils départementaux. Elle vise à :

- **Favoriser la cohésion des territoires** en soutenant des projets structurants qui répondent aux besoins locaux.
- **Accélérer la transition écologique** en finançant des projets qui contribuent à la rénovation énergétique, à la gestion des ressources naturelles et à la réduction des émissions de carbone.
- **Améliorer les infrastructures publiques** telles que les bâtiments scolaires, les équipements sportifs, les routes et les ponts.
- **Renforcer la sécurité et l'accessibilité des équipements publics** pour les personnes en situation de handicap.

La DSID est souvent l'un des seuls financements possibles pour les travaux routiers et de restructuration des bâtiments et des collèges départementaux.

Il s'agit de valider les plans de financement ci-dessous des opérations à réaliser pour lesquelles le Département sollicite au taux maximal l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements 2025 (DSID) :

Le plan de financement des opérations proposées s'établit ainsi :

Projet – description	Dépenses HT	Recettes HT	
RD5 Retraitement en place de la chaussée Commune de NAILLAT	497 446,00 €	- DSID : 397 956,80 € - autofinancement Département : 99 489,20 €	80,00 % 20,00 %
RD17 Réhabilitation de la Digue de BLESSAC	321 497,00 €	- DSID : 257 197,60 € - autofinancement Département : 64 299,40 €	80,00 % 20,00 %
RD40 Réhabilitation de la digue de DOMEYROT	227 322,00 €	- DSID : 181 857,60 € - autofinancement Département : 45 464,40 €	80,00 % 20,00 %
RD 23 Pont de la Pisciculture FELLETIN	440 816,00 €	- DSID : 352 652,80 € - autofinancement Département : 88 163,20 €	80,00 % 20,00 %
RD37 Pont de Guinteix VALLIERE	87 280,00 €	- DSID : 69 824,00 € - autofinancement Département : 17 456,00 €	80,00 % 20,00 %
Acquisition de matériels pour les selfs des collèges	187 500,00 €	- DSID : 150 000,00 € - autofinancement Département : 37 500,00 €	80,00 % 20,00 %
Travaux de sécurisation et de traitement de la surchauffe en été dans plusieurs bâtiments	40 000,00 €	- DSID : 32 000,00 € - autofinancement Département : 8 000,00 €	80,00 % 20,00 %
Travaux de sécurisation de 4 collèges dans le cadre des PPMS	120 000,00 €	- DSID : 96 000,00 € - autofinancement Département : 24 000,00 €	80,00 % 20,00 %
Travaux entrée du collège Nadaud à Guéret	50 000,00 €	- DSID : 40 000,00 € - autofinancement Département : 10 000,00 €	80,00 % 20,00 %
Création d'un préau au collège de Saint-Vaury	25 000,00 €	- DSID : 20 000,00 €	80,00 %

		- autofinancement Département : 5 000,00 €	20,00 %
TOTAL 2025	1 996 861,00 €	- DSID : 1 597 488,80 € - autofinancement Département : 399 372,20 €	80,00 % 20,00 %

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Les recettes de DSID seront affectées chapitre 13 article 13413 fonction 843 pour les routes, chapitre 13 article 13313 fonction 221 pour les collèges et chapitre 13 article 13313 fonction 020 pour les autres bâtiments du Budget du Conseil départemental.

Décide :

- de valider les plans de financement ci-dessous des opérations à réaliser pour lesquelles le Département sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements 2025 (DSID) :

Projet – description	Dépenses HT	Recettes HT	
RD5 Retraitement en place de la chaussée Commune de NAILLAT	497 446,00 €	- DSID : 397 956,80 € - autofinancement Département : 99 489,20 €	80,00 % 20,00 %
RD17 Réhabilitation de la Digue de BLESSAC	321 497,00 €	- DSID : 257 197,60 € - autofinancement Département : 64 299,40 €	80,00 % 20,00 %
RD40 Réhabilitation de la digue de DOMEYROT	227 322,00 €	- DSID : 181 857,60 € - autofinancement Département : 45 464,40 €	80,00 % 20,00 %
RD 23 Pont de la Pisciculture FELLETIN	440 816,00 €	- DSID : 352 652,80 € - autofinancement Département : 88 163,20 €	80,00 % 20,00 %
RD37 Pont de Guinteix VALLIERE	87 280,00 €	- DSID : 69 824,00 € - autofinancement Département : 17 456,00 €	80,00 % 20,00 %
Acquisition de matériels pour les selfs des collèges	187 500,00 €	- DSID : 150 000,00 € - autofinancement Département : 37 500,00 €	80,00 % 20,00 %
Travaux de sécurisation et de traitement de la surchauffe en été dans plusieurs bâtiments	40 000,00 €	- DSID : 32 000,00 € - autofinancement Département : 8 000,00 €	80,00 % 20,00 %

Travaux de sécurisation de 4 collèges dans le cadre des PPMS	120 000,00 €	- DSID : 96 000,00 € - autofinancement Département : 24 000,00 €	80,00 % 20,00 %
Travaux entrée du collège Nadaud à Guéret	50 000,00 €	- DSID : 40 000,00 € - autofinancement Département : 10 000,00 €	80,00 % 20,00 %
Création d'un préau au collège de Saint-Vaury	25 000,00 €	- DSID : 20 000,00 € - autofinancement Département : 5 000,00 €	80,00 % 20,00 %
TOTAL 2025	1 996 861,00 €	- DSID : 1 597 488,80 € - autofinancement Département : 399 372,20 €	80,00 % 20,00 %

- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Dit que les recettes de DSID seront affectées chapitre 13 article 13413 fonction 843 pour les routes, chapitre 13 article 13313 fonction 221 pour les collèges et chapitre 13 article 13313 fonction 020 pour les autres bâtiments du Budget du Conseil départemental.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS

ALLOCATIONS CANTINE EN FAVEUR DES ELEVES DU 1ER DEGRE**I. RÉSUMÉ**

Demande de prise en charge des allocations cantine aux familles dont les enfants sont scolarisés de la maternelle au CM2.

II. ETAT DE SUIVI

PRISE EN CHARGE DES ALLOCATIONS DEPUIS LE 1 ^{er} JANVIER 2025			
NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS	NOMBRE DE REFUS	NOMBRE D'ACCORD	MONTANT
835	271	564	36 620 €

III. OBJET DU RAPPORT

Pour l'année scolaire 2024/2025, 110 nouveaux dossiers ont été examinés, 31 dépassent le plafond de ressources fixé par le règlement départemental et 79 répondent aux critères fixés par ce dispositif, ce qui représente un montant total d'aides de **5 110 €**.

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

L'allocation est destinée à favoriser la fréquentation des cantines des écoles du département, en venant en aide aux enfants des familles les plus défavorisées, scolarisés dans les écoles creusoises de la maternelle au CM2.

Rappel des conditions d'éligibilité fixées par le règlement :

Deux forfaits différenciés sont appliqués en fonction du quotient familial à savoir :

Tranche de quotient familial	Montant de l'allocation
0 à 3 600 €	70 € /an
3 601 à 4 800 € par an	50 €/an

Le quotient familial étant calculé comme suit :

Revenu brut global

Quotient familial = -----

Nombre de personnes vivant au foyer

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 Article 65131 Fonction 428	60 000 €	36 620 €	5 110 €	18 270 €

Décide d'attribuer 79 allocations cantine pour un montant de **5 110 €** en faveur des élèves du 1^{er} degré conformément au règlement.

Rappel des conditions d'éligibilité fixées par le règlement :

Deux forfaits différenciés sont appliqués en fonction du quotient familial à savoir :

Tranche de quotient familial	Montant de l'allocation
0 à 3 600 €	70 € /an
3 601 à 4 800 € par an	50 €/an

Le quotient familial étant calculé comme suit :

Revenu brut global

Quotient familial = -----

Nombre de personnes vivant au foyer

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental Chapitre 65 Article 65131 Fonction 428.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT**I. RÉSUMÉ**

Demande de subventions dans le cadre de la prise en charge des frais de déplacement pour des sorties éducatives à la journée.

II. ÉTAT DE SUIVI

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2025		
NOMBRE DE COLLÈGES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D'ÉLÈVES	MONTANT
15	1 844	25 104 €

III. OBJET DU RAPPORT

Trois collèges ont transmis leurs demandes de prise en charge des frais de déplacement pour des sorties éducatives d'une journée à savoir :

COLLÈGES	NOMBRE DE SORTIES	NOMBRE D'ÉLÈVES	MONTANT
Jules Marouzeau Guéret	1	14	240 €
Françoise Dolto Châtelus Malvaleix	2	27	1 370 €
TOTAL	3	41	1 610 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Règlement relatif à l'intervention départementale de prise en charge des sorties éducatives d'une journée des collégiens sur le temps scolaire. Un montant partiel ou intégral sera alloué au collège, à charge pour ce dernier de le répartir pour les sorties souhaitées.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 Article 657382 Fonction 221	18 000 €	25 104 €	1 610 €	-8 714 €*

*Un virement de crédit sera effectué pour régulariser la ligne budgétaire.

Décide d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de la prise en charge des frais de déplacement pour les sorties éducatives à la journée d'un montant total de **1 610 €**.

COLLÈGES	NOMBRE DE SORTIES	NOMBRE D'ÉLÈVES	MONTANT
Jules Marouzeau Guéret	1	14	240 €
Françoise Dolto Châtelus Malvaleix	2	27	1 370 €
TOTAL	3	41	1 610 €

Dit que les sommes correspondantes seront imputées sur le Budget départemental 2025 Chapitre 65 Article 657382 Fonction 221.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

AIDE A LA MOBILITÉ POUR UN SÉJOUR OU STAGE D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER - 2024/2025**I. RÉSUMÉ**

Demande d'aide dans le cadre de stage d'études à l'étranger.

II. ÉTAT DE SUIVI

RÉCAPITULATIF DES DEMANDES D'AIDES ACCORDÉES POUR L'ANNÉE 2025	
NOMBRE DE DEMANDES	MONTANT TOTAL ACCORDÉ
3	1 150 €

III. OBJET DU RAPPORT

L'étudiante suivante a déposé une demande d'aide à la mobilité au titre de l'année scolaire 2024/2025 pour un montant total de **380 €** :

NOM	COMMUNE	ÉTUDES SUIVIES	LIEU DU SÉJOUR	DATES DU SÉJOUR	MONTANT
C.	BONNAT	4ème année cycle ingénieur - Génie de l'eau et environnement – Limoges	Yayasan Samudera Kebun Coral – INDONESIE	28/04/2025 au 25/07/2025	380 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Conformément à la délibération n°CD2023-06/3/26 du 23 juin 2023, cette aide est destinée à faciliter la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur, des lycéens et des collégiens, élèves et apprentis de la formation professionnelle inscrits dans des cursus au cours desquels des séjours ou stages d'études à l'étranger sont prévus.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 – Fonction 428 – Article 65131	15 000 €	1 150 €	380 €	13 470 €

Décide d'attribuer l'aide suivante d'un montant total de **380 €** conformément au règlement des aides à la mobilité pour un séjour ou stage d'études à l'étranger destiné aux étudiants, collégiens, lycéens et apprentis :

NOM	COMMUNE	ÉTUDES SUIVIES	LIEU DU SÉJOUR	DATES DU SÉJOUR	MONTANT ACCORDE
-----	---------	----------------	----------------	-----------------	-----------------

C.	BONNAT	4 ^{ème} année cycle ingénieur – Génie de l'Eau et environnement – Limoges	Yayasan Samudéra Kebun Coral - INDONESIE	28/04/2025 au 25/07/2025	380 €
----	--------	--	--	--------------------------	-------

Cette aide est destinée à faciliter la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur, des lycéens et des collégiens, élèves et apprentis de la formation professionnelle inscrits dans des cursus au cours desquels des séjours ou stages d'études à l'étranger sont prévus.

Une annexe confidentielle reprenant les coordonnées du bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au chapitre 65 – fonction 428 – article 65131.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 - SUBVENTIONS**I. RÉSUMÉ**

Demande de subventions dans le cadre du dispositif Collège au patrimoine.

II. ETAT DE SUIVI

RÉCAPITULATIF PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT EN 2025		
NOMBRE DE COLLÈGES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D'ÉLÈVES	MONTANT
7	438	5 303 €

III. OBJET DU RAPPORT

Des nouvelles demandes de subventions sont présentées ci-dessous dans le cadre du dispositif Collège au Patrimoine :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT SOLLICITE
Claude Chabrol – AHUN	2 classes de 6 ^{ème}	Etang des Landes – LUSSAT	44	24/06/2025	195 €
	4 ^{ème} 1 et 2	Musée de la Mine – BOSMOREAU LES MINES	44	16/06/2025	350 €
Benjamin Bord – DUN LE PALESTEL	5 ^{ème} A et B	Mottes castrales – ST DIZIER LA TOUR et Chateau de Villemonteix – ST PARDOUX LES CARDS	49	16/05/2025	650 €
Jules Marouzeau – GUERET	3 ^{ème} 3 et 4	Bois du Thouraud – MAISONNISES	55	01/04/2025	175 €
Octave Gachon – PARSAC	2 classes de 5 ^{ème}	Forteresse de CROZANT et Arboretum de la Sedelle	36	25/05/2025	500 €
	2 classes de 3 ^{ème}	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	43	17/04/2025	625 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Le Département prend en charge la totalité des frais de transport à raison d'une sortie par an et par classe, après validation du projet par la Direction des Services de l'Éducation Nationale.

Les établissements effectuent l'avance des frais et le remboursement à l'intervention, après accord de la Commission permanente, sur présentation des factures acquittées.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 – Article 657381 Fonction 221	37 000 €	11 075 €	2 495 €	23 430 €

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-après d'un montant total de **2 495 €** :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Claude Chabrol – AHUN	2 classes de 6 ^{ème}	Etang des Landes – LUSSAT	44	24/06/2025	195 €
	4 ^{ème} 1 et 2	Musée de la Mine – BOSMOREAU LES MINES	44	16/06/2025	350 €
Benjamin Bord – DUN LE PALESTEL	5 ^{ème} A et B	Mottes castrales – ST DIZIER LA TOUR et Château de Villemonteix – ST PARDOUX LES CARS	49	16/05/2025	650 €
Jules Marouzeau – GUERET	3 ^{ème} 3 et 4	Bois du Thouraud – MAISONNISSES	55	01/04/2025	175 €
Octave Gachon – PARSAC	2 classes de 5 ^{ème}	Forteresse de CROZANT et Arboretum de la Sedelle	36	25/05/2025	500 €
	2 classes de 3 ^{ème}	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	43	17/04/2025	625 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

DISPOSITIF RELAIS 23 AU COLLÈGE JULES MAROUZEAU - SUBVENTION 2025**I. RÉSUMÉ**

Attribution d' une subvention annuelle au collège Jules MAROUZEAU de GUERET pour soutenir le fonctionnement matériel du dispositif RELAIS 23.

II. OBJET DU RAPPORT

Lors de la séance du 20 juin 2014, l'Assemblée Départementale a donné son accord à la signature d'une convention tripartite entre le Conseil départemental, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et le collège Jules MAROUZEAU de GUERET pour la mise en œuvre du dispositif RELAIS 23.

Le dispositif national « relais au collège » décliné à l'échelle Départementale sous l'appellation RELAIS 23, vise à lutter contre le décrochage scolaire favorisant une aide ou un accompagnement personnalisés des élèves repérés « potentiellement décrocheurs ».

Ce dispositif prévoit ainsi deux modalités d'action :

- Au sein du collège d'origine de l'élève concerné : une aide et un soutien méthodologique sont apportés aux équipes pédagogiques dans le cadre de « modules relais ».

-Lorsque la situation le nécessite : l'élève concerné est accueilli temporairement dans la « classe relais » implantée au collège Jules MAROUZEAU de GUERET.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

La convention tripartite prévoit le soutien financier du Département pour le fonctionnement matériel de la classe Relais 23 implanté au collège Jules MAROUZEAU et son montant de **1 000 €** est adopté chaque année lors du vote du budget départemental.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 011 article 657382 fonction 288	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €

Décide d'allouer, au **collège Jules MAROUZEAU de GUERET**, une subvention spécifique de **1 000 €** pour le fonctionnement 2025 du dispositif RELAIS 23, conformément aux dispositions prévues par la convention tripartite signée le 30 juin 2014.

Dit que la somme sera imputée au Budget départemental au chapitre 011 article 657382 fonction 288.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Publié sur www.creuse.fr le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250701-CP2025171-DE

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - SPORT

I. RÉSUMÉ

Dans le cadre du « Schéma départemental du Sport 2023-2027 » adopté le 16 décembre 2022, le Conseil départemental a détaillé son nouveau cadre d'intervention dans le domaine du sport.

Le présent rapport vise à étudier des demandes de subventions déposées par des associations sportives en 2025.

II. OBJET DU RAPPORT

Vous trouverez annexés au présent rapport, deux tableaux qui récapitulent les demandes déposées par :

- les comités départementaux (tableau 1) ;
- les associations sportives dont les équipes évoluent au niveau national et/ou internationale, mais aussi celles organisant des événements sportifs d'envergure régionale, nationale ou internationale et des associations ne disposant pas de comité départemental en Creuse (tableau 2).

Le montant total de ces subventions représente la somme de **299 250 €**.

Des partenariats seront élaborés avec les structures aidées au sein du modèle actualisé de convention en 2023.

S'agissant de la randonnée et des sports de nature, il est proposé de renouveler les conventions de partenariat, en annexe de ce rapport, avec les comités départementaux de cyclotourisme, d'équitation et d'athlétisme.

Une convention spécifique avec le Rugby Club Guérétois Creuse a été établie et est également annexée. Afin de favoriser l'accès et la découverte du sport de haut niveau amateur au sein du département de la Creuse, le RCGC s'engage à offrir la gratuité d'accès au stade pour un match du championnat de son équipe fanion senior. Le choix sera défini en concertation avec le Conseil départemental.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subventions.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 Article 65748 et fonction 326	352 625 €	8 200 €	299 250 €	45 175 €

Décide :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2025, les subventions détaillées dans les tableaux joints à la présente délibération, destinées à soutenir les associations qui interviennent dans le domaine du sport **pour un montant total de 299 250 €**.

Pour l'ensemble des subventions

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer :

- les conventions de partenariat, jointes à la présente délibération, avec les comités départementaux de cyclotourisme, d'équitation et d'athlétisme, en lien avec Creuse Tourisme ;

- la convention spécifique avec le Rugby Club Guérétois Creuse, jointe à la présente délibération ;

- si nécessaire, les conventions à intervenir, selon le modèle en vigueur, notamment pour les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à **3 049 €**.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉE (P.D.I.P.R.) - ACTUALISATION

I. RÉSUMÉ

Dans le cadre de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de la mise à jour des outils de communication sur les itinéraires du territoire, il est proposé, à la demande des communes concernées, d'inscrire **23,17 kilomètres supplémentaires**, dont le détail figure dans le tableau annexé.

II. OBJET DU RAPPORT

Dans le cadre de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de la mise à jour des outils de communication sur les itinéraires du territoire, il est proposé, à la demande des communes concernées, d'inscrire 23,17 kilomètres supplémentaires, dont le détail figure dans le tableau annexé.

La finalisation de la mise en service de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » (label de la Fédération Française de Cyclisme) ainsi que des créations ou modifications de tracés (PR, GR, base VTT) sont les raisons principales de ces nouvelles inscriptions.

Le linéaire de chemins inscrits au PDIPR pour la Creuse sera porté à 2 707,27 kilomètres, (hors tronçons privés – 191,69 km).

L'inscription au PDIPR permet avant tout de sécuriser, tant en droit (imprescriptibilité, inaliénabilité), qu'en fait (obligation d'entretien par la commune) l'usage à des fins de randonnée des itinéraires concernés. Elle contribue à lutter contre l'accaparement privatif des chemins.

Depuis la création du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) par décision du Conseil départemental du 30 septembre 2022, l'intégralité des tronçons inscrits au PDIPR est intégré au PDESI.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Inscription de 23,17 kilomètres supplémentaires.

Décide, dans le cadre de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade, du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires et de Randonnée et de la mise à jour des outils de communication sur les itinéraires du territoire, d'inscrire **23,17 kilomètres complémentaires** de chemins.

Le linéaire de chemins inscrits pour la Creuse sera porté à 2 707,27 kilomètres.

Le détail de ce rajout est annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
SÉANCE DU 23 MAI 2025
ACTUALISATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Nomenclature des itinéraires :

PR : Promenade et Randonnée

GR : Grande Randonnée

GRP : Grande Randonnée de Pays

VTT : Vélo Tout Terrain

Itinéraire de Pays : *Equivalent "GRP" non labellisé par la FFRP**

Equestre : *Itinéraire équestre*

* : Fédération Française de Randonnée Pédestre

Commune	Communauté de Communes	Remarques	Linéaire total d'itinéraires par commune	Longueur itinéraires (km)	Type Itinéraire	Longueur tronçons inscrits au PDIPR (km)	Pourcentage PDIPR	Longueur tronçons privés (km)	Pourcentage tronçons Privé	Actualisation PDIPR
AUZANCES	Marche et Combrailles en Aquitaine	Inscription d'un tronçon dans le cadre du développement de la Base VTT de l'intercommunalité				1,00				Réactualisation partielle
BASVILLE	Marche et Combrailles en Aquitaine	Réactualisation dans le cadre du projet des itinéraires Incontournables				3,10				Réactualisation partielle
CRESSAT	CREUSE CONFLUENCE	Inscription de tronçons dans le cadre de la création d'un nouveau circuit				0,60		0,31		Réactualisation partielle
JALESCHES	Portes de la Creuse en Marche	Inscription de tronçons dans le cadre du développement de la Base VTT de l'intercommunalité	Total commune	5,76	VTT	4,40	76,39%			Réactualisation partielle
				5,76						
LA FORET-DU-TEMPLE	Portes de la Creuse en Marche	Inscription de tronçons dans le cadre du développement de la Base VTT de l'intercommunalité				4,85		0,15		Réactualisation partielle

Commune	Communauté de Communes	Remarques	Linéaire total d'itinéraires par commune	Longueur itinéraires (km)	Type Itinéraire	Longueur tronçons inscrits au PDIPR (km)	Pourcentage PDIPR	Longueur tronçons privés (km)	Pourcentage tronçons Privé	Actualisation PDIPR
LINARD-MALVAL	Portes de la Creuse en Marche	Inscription de tronçons dans le cadre du développement de la Base VTT de l'intercommunalité et du projet de circuits incontournables				4,86		1,17		Réactualisation partielle
MARSAC	Bénévent - Grand-Bourg	Réactualisation dans le cadre du projet des itinéraires Incontournables	Total commune	3,59	PR			3,13	87%	Réactualisation partielle
				3,59						
MAUTES	Marche et Combrailles en Aquitaine	Inscription de chemins à titre patrimonial				1,46				Réactualisation partielle
MOUTIER-MALCARD	Portes de la Creuse en Marche	Inscription de tronçons dans le cadre du développement de la Base VTT de l'intercommunalité				3%				Réactualisation partielle
SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	PAYS SOSTRANEIN	Réactualisation dans le cadre du projet des itinéraires Incontournables	Total commune	8,26	PR	2,42	15%	0,90	6%	Réactualisation partielle
				7,42	VTT					
				15,68						
VAREILLES	PAYS SOSTRANEIN					0,45		0,17		Réactualisation partielle
Total Département				25,03		23,17		5,83		

Linéaire préalablement inscrit :	Total Département : (Itinéraires)	6228,3	2684,1		185,86		
Linéaire proposé à l'inscription :			23,17		5,83		
Linéaire total inscrit :			2707,27		191,69		

CP - RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RISTOURNE TITRES RESTAURANT MILLÉSIME 2023 PERDUS OU PÉRIMÉS

I. RÉSUMÉ

Versement par la société EDENRED d'une somme au titre de la ristourne des titres restaurants du millésime 2023 non utilisés et proposition d'affectation.

II. OBJET DU RAPPORT

La société EDENRED a reversé, au Conseil Départemental de la Creuse, la somme de **10 599 euros** au titre de la ristourne des titres restaurants du millésime 2023 non utilisés.

Il appartient donc au Conseil départemental de la Creuse d'affecter cette somme au budget des activités sociales et culturelles avant de pouvoir la reverser au Comité des Œuvres Sociales (COS CG23).

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Article R 3262-14 du Code du Travail (ancien article 12 du décret n° 67-1165 du 22 décembre 1967)

IV. SITUATION FINANCIÈRE

La somme nécessaire sera affectée sur le Budget Départemental, chapitre 65, article 65888, fonction 020, service CAS, PP 4.3, sous-compte RISTOURNE.

Décide :

- d'affecter la somme de **10 599,00 euros** au budget des activités sociales et culturelles, qui correspond à la ristourne des titres restaurant millésime 2023 non utilisés ;

- de reverser cette somme au Comité des Œuvres Sociales (COS CG23).

Dit que la somme sera affectée sur le Budget Départemental, chapitre 65, article 65888, fonction 020, service CAS, PP 4.3, sous-compte RISTOURNE.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

REMISE GRACIEUSE D'UN PRÊT PAR LE COMITÉ D'ACTION SOCIALE

I. RÉSUMÉ

Il est proposé de renoncer au remboursement du solde d'un prêt véhicule accordé en octobre 2023 à un agent de la collectivité récemment décédé.

II. OBJET DU RAPPORT

L'un de nos agents récemment décédé, bénéficiait d'un prêt véhicule en cours de remboursement. Ce prêt sans intérêt ; d'un montant de **3 000 €** avait été accordé le 11 octobre 2023. Il était remboursable en 48 mensualités de **62,50 €**.

La dernière mensualité était fixée au mois de novembre 2027, et au 1^{er} avril 2025 le montant restant à rembourser s'élevait à **2 062,50 €**.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Remise gracieuse du solde du prêt accordé en octobre 2023.

Décide d'accorder une remise gracieuse à la famille de M. D.F, agent de la collectivité récemment décédé, d'un montant de **2 062,50 €**, relatif à un prêt véhicule d'un montant initial de **3 000 €** qui avait été accordé le 11 octobre 2023.

Ce prêt avait été accordé sans intérêt.

Une annexe confidentielle est jointe à la présente délibération.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE GIP TERANA

I. RÉSUMÉ

Prolongation de la durée de la convention de mutualisation de services entre le Conseil départemental de la Creuse et le GIP TERANA.

II. OBJET DU RAPPORT

La convention de mutualisation de services signée le 06 juin 2023 entre le Département de la Creuse et le GIP TERANA se termine le 30 juin 2025.

Pour rappel, la convention définit les conditions et modalités financières selon lesquelles le Conseil départemental de la Creuse mutualise un certain nombre de services avec le GIP TERANA, notamment avec la direction des services informatiques (contrats de maintenance) et la direction de l'administration générale (ramassage et distribution du courrier).

Il convient de prolonger de 6 mois, du 01 juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 cette convention.

L'avenant n°1 à la convention est joint en annexe au présent rapport.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Convention de mutualisation de services autorisée par la délibération n°CP2023- 05/5/26 du 26 mai 2023.

Décide :

- de prolonger de 6 mois la convention de mutualisation de services entre le GIP TERANA et le Département de la Creuse, du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°1 à cette convention, joint en annexe à la présente délibération.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES
ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
ET LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC TERANA**

Entre

Le Conseil départemental de la CREUSE, représenté par Madame Valérie SIMONET la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, autorisée par délibération de la Commission permanente du,

Et

Le Groupement d'Intérêt Public TERANA, représenté par son Directeur autorisé par délibération de l'Assemblée générale en date du,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention initiale relative à la mutualisation de services signée le 06 juin 2023 entre Le Département de la Creuse et le GIP TERANA.

Pour rappel, la convention définit les conditions et modalités y compris financières selon lesquelles le Conseil départemental de la Creuse mutualise un certain nombre de services avec le GIP TERANA dans le cadre d'une mise à disposition et d'une mutualisation de services.

Article 2 : Durée de la prolongation

La durée de la convention initiale est prolongée de 6 mois, à compter du 01 juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

L'article 6 de la convention est en conséquence modifié comme suit :

« La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 ».

Article 3 : Conditions inchangées

Toutes les autres conditions de la convention initiale demeurent inchangées et continuent de s'appliquer pendant la période de prolongation.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux à Guéret, le

Pour le Département de la Creuse
La Présidente,

Pour le GIP TERANA
Le Président,

Valérie SIMONET

Eric PHELIPPEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LA SCENE NATIONALE D'AUBUSSON POUR LA REPRESENTATION D'UN SPECTACLE A L'ETANG DES LANDES

I. RÉSUMÉ

Le Conseil départemental de la Creuse et le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson ont décidé de se rapprocher pour convenir des modalités de partenariat et de définir les conditions pour la co-réalisation d'une représentation du spectacle « Faune » programmé dans le cadre de l'anniversaire des 20 ans de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes et de la saison estivale 2025 de la Scène nationale.

II. OBJET DU RAPPORT

A l'occasion du 20ème anniversaire de la réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, la programmation du Calendrier des Rendez-Vous Nature 2025 a été étoffée en lien avec de nombreux partenaires pour fêter cet évènement.

Parmi les évènements majeurs de cette nouvelle saison, la représentation du spectacle « Faune » par la compagnie « Libertivore » est prévue le dimanche 13 juillet à 18 heures sur le site de la réserve naturelle, en collaboration avec le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson.

Il s'agira d'un spectacle de danse circassienne qui se déroulera aux abords immédiats de la réserve naturelle, en zone non sensible et dans le respect de sa réglementation et de la sensibilité de son patrimoine. Afin de cadrer les modalités de ce partenariat, une convention est nécessaire, jointe au présent rapport.

La participation du Département s'élèvera à **4 305,98 €**.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Lors d'activités programmées dans le cadre du Calendrier des Rendez-vous Nature, une participation financière du Conseil Départemental de la Creuse sera nécessaire.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 011 article 611 ref fonct : 78	30 000 €	0 €	4 305,98 €	25 694,02 €

Décide :

- de valider la convention de partenariat entre le Département de la Creuse et le Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson, pour la mise en place d'un spectacle dans le cadre de la saison d'animation des 20 ans de la Réserve Naturelle de l'Étang des Landes ;

La convention est jointe à la présente délibération.

- de verser la somme de **4 305,98 €** dans le cadre de la participation du Département ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention et tous les documents nécessaires au déroulement de cette représentation.

ADOPTÉ : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prennent pas part au
Mme Valérie SIMONET (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), Mme Catherine DEFEMME, M.
Valéry MARTIN, M. Jean Luc LEGER, Elus membres Théâtre Jean Lurçat/Scène Nationale

CONVENTION DE PARTENARIAT

LES SOUSSIGNÉS :

Centre Jean Lurçat – Scène nationale d'Aubusson

Association loi 1901 "Centre culturel et artistique Jean Lurçat"

dont le siège social est : Avenue des Lissiers - BP 11 - 23200 Aubusson

Téléphone : 05 55 83 09 10

SIRET : 315 534 057 000 23 – Code APE : 9004Z

Licence d'entrepreneur de spectacles : L1 L-R-24-002060 / L2 : L-R-24-002043 / L3 : L-R-24-002044

N° TVA intracommunautaire : FR38315534057

Représenté par **Christine MALARD** en qualité de Directrice,

Ci-après dénommée « la Scène nationale d'Aubusson » d'une part,

ET

Le Conseil Départemental de la Creuse

Dont le siège social est : Château des Comtes de la Marche – 4 Place Louis Lacrocq – BP 250 – 23000 Guéret

SIRET : 22230962700016 – Code APE : 84.11Z

Représenté par **Valérie SIMONET** en qualité de Présidente

Ci-après dénommé « Le Conseil Départemental de la Creuse »,

IL EST CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIV :

Le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson et **Le Conseil Départemental de la Creuse** ont décidé de se rapprocher pour convenir des modalités de partenariat et de définir les conditions pour la co-réalisation d'une représentation du spectacle « Faune » programmé dans le cadre de l'anniversaire des 20 ans de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes et de la saison estivale 2025 de la Scène nationale.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV :

Le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson dispose, par contrat de cession avec **la Compagnie Libertivore**, du droit de représentation en France du spectacle suivant :

Faune

Écriture, chorégraphie et scénographie : **Fanny Soriano**

Durée : 40 min

A partir de : 7 ans

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les parties réaliseront ensemble à la réserve :

- 1 représentation du spectacle sus-cité le **dimanche 13 juillet 2025 à 18h**

La présente convention est conclue pour une durée commençant à la date de signature et expirant à l'issue de la dernière représentation.

Article 2 : Participation de la Scène nationale d'Aubusson

Le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson dispose, par contrat de cession séparé avec la Compagnie Libertivore, de l'engagement de tous les artistes et de toute catégorie de personnel nécessaire au spectacle. Il veillera en outre à s'assurer que la Compagnie :

- supportera et règlera les rémunérations du personnel attaché au spectacle, ainsi que les charges sociales et fiscales afférentes et les éventuelles retenues à la source dues par les personnes qui ne seraient pas fiscalement domiciliées en France.
- sera responsable de l'application de la législation du travail en ce qui concerne leurs personnels.

Le spectacle comprendra tous les éléments de décors, costumes, meubles et accessoires, et d'une manière générale, tous les éléments artistiques nécessaires à sa représentation. Le Théâtre Jean Lurçat – Scène nationale d'Aubusson mettra également à disposition son matériel et son personnel pour l'évènement prévu.

Le Théâtre Jean Lurçat – Scène nationale d'Aubusson aura à sa charge les déclarations et le règlement des droits auprès des sociétés civiles d'exploitation des droits d'auteurs.

Article 3 : Participation du Conseil Départemental de la Creuse

Le Conseil Départemental de la Creuse s'engage à mettre à disposition le lieu de représentation (Réserve Naturelle Nationale de l'Étang des Landes) et fera son affaire de tous les aspects organisationnels relatifs à la venue du spectacle :

Mise à disposition :

- d'un espace de répétition abrité en cas de mauvais temps (Grange)
- de l'espace de jeu (extérieur)
- d'une loge pour les artistes.

Le Conseil Départemental de la Creuse organisera un pot à l'issue de la représentation.

Article 4 : Aspect financier

Le Théâtre Jean Lurçat - Scène Nationale d'Aubusson prendra directement en charge la cession du spectacle, et les frais annexes s'y rapportant (transport décor, voyages, hébergement, frais techniques, droits d'auteurs), ainsi que la rémunération de son personnel.

Le Conseil Départemental de la Creuse participera au financement de la co-réalisation à hauteur de :

H.T : 4 081.50 Euros

TVA 5,5% : 224.48 Euros

TTC : 4 305.98 Euros

Le Conseil Départemental de la Creuse versera au Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson la somme susmentionnée, sur présentation d'une facture, à l'issue de la représentation.

Article 5 : Billetterie

L'ensemble de la billetterie est gratuit.

La jauge du spectacle est de 200 personnes maximum par représentation.

Article 6 : Communication

La Scène nationale d'Aubusson et le Conseil Départemental de la Creuse communiqueront sur l'évènement à travers les moyens mis habituellement en place par leur structure : communication écrite, flyers, réseaux sociaux, sites internet.

Il est stipulé que chaque partenaire citera cet évènement construit en partenariat.

Article 7 : Résiliation

La présente convention se trouverait suspendu ou résolu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Toute annulation pour une raison autre que celle décrite ci-dessus entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de tout ou partie du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Guéret seulement après l'épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait en deux exemplaires à Guéret, le

Pour la Scène nationale d'Aubusson
Christine Malard, Directrice

Pour le Conseil Départemental de la
Creuse
Valérie Simonet, Présidente

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**I. RÉSUMÉ**

Examen de onze demandes de subventions dans le cadre de la politique départementale en matière d'agriculture.

II. ÉTAT DE SUIVI

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS ACCORDÉES en 2024	
SUBVENTION FOIRES CONCOURS	
NOMBRE D'ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES (foires concours privés)	MONTANT ALLOUE
5	54 400 €
SUBVENTION COMICES AGRICOLES	
NOMBRE D'ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES (subvention comices Agricoles)	MONTANT ALLOUE
4	2 800 €
ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE	
NOMBRE D'ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES (associations et personnes de droit privé)	MONTANT ALLOUE
4	4 500 €

III. OBJET DU RAPPORT**Organisation de Foires-concours**

Quatre nouvelles demandes de subventions ont été déposées dans le cadre du soutien apporté aux associations organisant des foires/concours pour un montant total de **4 600 €**. Elles ont été instruites sur la base du règlement d'aide en vigueur décrit dans le chapitre IV modalités d'intervention du département du présent rapport.

Les demandes sont les suivantes :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	PROPOSITION
Comité des foires de BOUSSAC	Foire organisée les 29 30 31 mars 2025	Non précisé	3 000 € en 2023 3 000 € en 2024	3 000 €	0 €* en application du règlement
Comité de la Foire de FÉNIERS	Foire concours ovine du 31 août 2024**	Non précisé	800 € en 2023 0 € en 2024	-	800 €
Foire Primée de BONNAT	Foire organisée le 1er septembre 2025	Non précisé	800 € en 2023 800 € en 2024	800 €	800 €

Comité des fêtes de BOUSSAC	Championnat de France de tonte de moutons 2025	Commune : 2 000€	0 €	5 000 €	3 000 €
-----------------------------	--	------------------	-----	---------	---------

* L'aide ne peut être cumulée sur plusieurs éditions.

** Cette demande, réceptionnée en juin, n'était pas parvenue dans les services pour instruction, c'est donc un rattrapage.

Organisation de Comices Agricoles

Deux nouvelles demandes de subventions ont été déposées dans le cadre du soutien apporté aux associations organisant des Comices Agricoles pour un montant total de **800 €**. Elles sont détaillées dans le tableau ci-après :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	PROPOSITION
Comice Agricole de GENUILLAC	Accompagnement financier pour l'organisation du Comice Agricole le samedi 13 septembre 2025	Non précisé	0 € en 2023 400 € en 2024	-	400 €
Comice Agricole de Dun le Palestel	Accompagnement financier pour l'organisation du Comice Agricole le 16 août 2025	Non précisé	800 € en 2023 0 € en 2024	-	400 €

Aide au fonctionnement d'associations dans le domaine agricole

Cinq nouvelles demandes de subventions ont été déposées dans le cadre du soutien apporté aux associations dans le domaine agricole (Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privés) pour un montant total de **6 300 €**. Elles sont détaillées dans le tableau ci-après :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	PROPOSITION
Association PEPI'NONIERE	Accompagnement financier pour promouvoir et défendre une agriculture locale et respectueuse	L'État : 3 700€ Région : 5 033€ M S A : 3 500€	/	1 500 €	300 €
Association Départementale des Piégeurs de la Creuse	Accompagnement financier pour la Protection de la faune et de la Flore	Non précisé	800€ en 2023 0 € en 2024	1 000 €	1 000 €
Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine	Accompagnement financier pour Développer et coordonner la pratique du Pastoralisme	CD 19 : 4 000€ PNR : 5 000€ FEADER : 35 000 €	2 000 € en 2023 2 000 € en 2024	4 000 €	2 000 €
Association des lieutenants de Louveterie de la Creuse	Accompagnement financier pour la Protection du monde Agricole et dans l'intérêt général de la population	Non précisé	1 500 € en 2023 1 500 € en 2024	1 750 €	1 500 €
SOLAGRO	Accompagnement financier pour la consolidation de la démarche de qualification	CD 19 : 15 000 €	/	15 000 €	1 500 €

	Haute Valeur Naturelle				
--	------------------------	--	--	--	--

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attributions de subventions

Au titre de l'année 2025, une enveloppe de **8 000 €** a été inscrite au budget départemental pour soutenir les associations agricoles.

Aide en faveur des organisateurs de foires-concours d'animaux relevant du secteur agricole :

- une aide forfaitaire annuelle de **800 €** est accordée pour l'organisation de foires-concours d'envergure locale (infra-départementale), celle-ci étant appréciée au regard tant des lieux de provenance des éleveurs exposants, que de la notoriété de la manifestation et, le cas échéant, des retombées dans les médias de l'édition précédente.
- une aide forfaitaire annuelle de **3 000 €** est accordée pour l'organisation de foires-concours d'envergure départementale ou interdépartementale. L'aide ne peut être cumulée sur plusieurs éditions de la manifestation.

Aide en faveur des comices agricoles :

- Une aide forfaitaire représente **400 €** par an dans la limite de 2 comices par Canton, cumulable sur 3 ans maximum.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 Article 65748 Fonction 6312 Sous compte Foires concours Organismes Privés	6 200 €	0 €	4 600 €	1 600 €
Chapitre 65 Article 65748 Fonction 6312	8 000 €	0 €	6 300 €	1 700 €
Chapitre 65 Article 65748 Fonction 6312 Sous compte Subvention comices	4 000 €	0 €	800 €	3 200 €

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes pour un montant global de :

- **4 600 €** concernant l'organisation de foires-concours de droit privés :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	DÉCISION
------------------------	------------------------	--------------------------------------	---	-------------------------------------	----------

Comité de la Foire de FÉNIERS	Foire concours ovine du 31 août 2024**	Non précisé	800 € en 2023 0 € en 2024	-	800 €
Foire Primée de BONNAT	Foire organisée le 1er septembre 2025	Non précisé	800 € en 2023 800 € en 2024	800 €	Ajournement
Comité des fêtes de BOUSSAC	Championnat de France de tonte de moutons 2025	Commune : 2 000€	0 €	5 000 €	3 000 €

- **800 €** concernant l'organisation de Comices Agricoles :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	DÉCISION
Comice Agricole de GENOUILLAC	Accompagnement financier pour l'organisation du Comice Agricole le samedi 13 septembre 2025	Non précisé	0 € en 2023 400 € en 2024	-	400 €
Comice Agricole de Dun le Palestel	Accompagnement financier pour l'organisation du Comice Agricole le 16 août 2025	Non précisé	800 € en 2023 0 € en 2024	-	400 €

- **4 300 €** concernant le domaine des Associations Agricole :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	DÉCISION
Association PEPI'NONIERE	Accompagnement financier pour promouvoir et défendre une agriculture locale et respectueuse	L'État : 3 700€ Région : 5 033€ M S A : 3 500€	/	1 500 €	300 €
Association Départementale des Piégeurs de la Creuse	Accompagnement financier pour la Protection de la faune et de la Flore	Non précisé	800€ en 2023 0 € en 2024	1 000 €	1 000 €
Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine	Accompagnement financier pour Développer et coordonner la pratique du Pastoralisme	CD 19 : 4 000€ PNR : 5 000€ FEADER : 35 000 €	2 000 € en 2023 2 000 € en 2024	4 000 €	2 000 €
Association des lieutenants de Louveterie de la Creuse	Accompagnement financier pour la Protection du monde Agricole et dans l'intérêt général de la population	Non précisé	1 500 € en 2023 1 500 € en 2024	1 750 €	1 500 €
SOLAGRO	Accompagnement financier pour la consolidation de la démarche de qualification	CD 19 : 15 000 €	/	15 000 €	1 500 €

	Haute Valeur Naturelle				
--	------------------------	--	--	--	--

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental :

- Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312.- Sous compte Foires concours Organismes Privés
- Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312
- Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312 – Sous compte Subvention comices

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA - 2025**I. RÉSUMÉ**

Il s'agit d'examiner quatre demandes de subventions au titre du soutien aux investissements des CUMA.

II. ÉTAT DE SUIVI

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS ACCORDÉES en 2024 – Volet CUMA	
NOMBRE D'ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2024
6 CUMA	66 620 €

III. OBJET DU RAPPORT

Le Département de la Creuse participe au financement des investissements des CUMA par un fonds dédié, dont 130 000 € sont inscrits en crédits de paiement pour 2025. Plusieurs demandes ont été déposées.

Ces demandes sont détaillées ci après :

Nom CUMA	Commune CUMA	Canton	Matériels	Montant total présenté (HT)	Montant total éligible (HT)	Taux d'aide	Montant d'aide sollicité
CUMA la FLEOLE	Dun le Palestel	Dun le Palestel	Ensileuse	317 000,00 €	317 000,00 €	Maximum 40 000 € pour les ensileuses	40 000,00 €*
CUMA des VALLONS	Roches	Bonnat	Déboucheur	22 000,00 €	22 000,00 €	20%	4 400,00 €
	Roches	Bonnat	Lit Détecteur	3 800,00 €	3 800,00 €	20%	760,00 €
CUMA LES AMIS DU SILO	Neoux	Aubusson	Pulvérisateur	35 000,00 €	35 000,00 €	20%	7 000,00 €
CUMA du CHAUCHET	Le Chauchet	Gouzou	Moissonneuse Batteuse	114 000,00 €	114 000,00 €	20%	22 000,00 €*
TOTAL				491 800,00€	491 800,00 €		74 160,00 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subventions au titre du règlement départemental modifié « Soutien aux investissements des CUMA » adopté par délibération N°CD2018-12/5/23.

Montant minimum de dépenses éligibles par dossier : 8 000 € HT.

Montant maximum de l'aide départementale : 22 000 €(*)

(*) : Excepté pour les ensileuses automotrices, pour lesquelles ce montant est porté à 40 000 €

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votée	CP programmée	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 204 Article 20421 fonction 6312	130 000,00 €	0 €	74 160,00 €	55 840,00 €

Décide :

- d'accorder aux CUMA, au titre de la programmation 2025, les subventions mentionnées dans le tableau ci-après :

Nom CUMA	Commune CUMA	Canton	Matériels	Montant total présenté (HT)	Montant total éligible (HT)	Taux d'aide	Montant d'aide sollicité
CUMA la FLEOLE	Dun le Palestel	Dun le Palestel	Ensileuse	317 000,00 €	317 000,00 €	Maximum 40 000 € pour les ensileuses	40 000,00 €
CUMA des VALLONS	Roches	Bonnat	Déboucheur	22 000,00 €	22 000,00 €	20%	4 400,00 €
	Roches	Bonnat	Lit Détecteur	3 800,00 €	3 800,00 €	20%	760,00 €
CUMA LES AMIS DU SILO	Neoux	Aubusson	Pulvérisateur	35 000,00 €	35 000,00 €	20%	7 000,00 €
CUMA du CHAUCHET	Le Chauchet	Gouzou	Moissonneuse Batteuse	114 000,00 €	114 000,00 €	20% Maxi : 22 000 €	22 000,00 €
TOTAL				491 800,00€	491 800,00 €		74 160,00 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget Principal sur le Chapitre 204 Article 20421 fonction 6312.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE - SUBVENTIONS 2025**I. RÉSUMÉ**

Examen de neuf demandes de subventions dans le cadre du soutien des associations dans le domaine environnemental.

II. ÉTAT DE SUIVI

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2024	
ASSOCIATIONS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	
NOMBRE D'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	MONTANT ALLOUÉ
7	6 300 €

III. OBJET DU RAPPORT

Neuf nouvelles demandes de subventions ont été déposées dans le cadre du soutien aux associations dans le domaine environnemental pour un montant total de **3 400 €**. Elles sont détaillées dans le tableau ci-après :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	PROPOSITION
Association PEPI' NONIERE	Association réalisant des animations grand publics sur la biodiversité	L'État : 3 700€ Région : 5 033€ M S A : 3 500€	/	1 500 €	300 €
Associations cinéma le COLBERT AUBUSSON	Festival Nature Climat et Environnement du 28 mai au 3 juin 2025	Région : 4 000€ Commune : 500 € Structures intercommunales : 500 €	1 000 € en 2023 1 000 € en 2024	2 000 €	1 000 €
Société Mycologique du Limousin	Étudier les questions scientifiques se rattachant à la Mycologie	Ville Limoges : 200€ CD 87 : 400 € CD 19 : 155 €	150 € en 2023 150 € en 2024	155 €	150 €
Le champ des Possibles	Centrée autour de la recherche, de la formation et de la sensibilisation du public en ce qui concerne l'impact des changements globaux sur la biodiversité à l'échelle du Limousin et du plateau de Millevaches en particulier	Autres : Fondation : Nature et découvertes, Léa Nature, Terre Solidaire : 7 131 €	1 000 € en 2023 pas de demande en 2024	1 000 €	500 €
Association les sources de la Creuse	Organiser la pêche sur le plan d'eau de la commune	Commune : 300 €	/	400 €	400 €

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin	Médiation Faune Sauvage - Actions 2025	CD 87 : 1 000 € CD 19 : 1 500 €	pas de demande en 2023 700 € en 2024	1 000 €	700 €
Gartempe 206	Mise en valeur du territoire vallée de la GARTEMPE	CD 87 : 400 € Haute Vienne : 250€ commune : 450€	350 € en 2023 350 € en 2024	500 €	350 €
Fédération de pêche pisciculture de la Creuse	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau (Restauration de la ripisylve, restauration des zones de frayeres, ...)	Non Précisé	0 €	3000 €	Refus : Le CD 23 subventionne via ce dispositif des événements et non des travaux
Fédération de pêche pisciculture de la Creuse	Aménagement d'un ponton Personne en Mobilité Réduite	Non précise	0 €	3 500 €	Refus : Le CD 23 subventionne via ce dispositif des événements et non des travaux

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Au titre de l'année 2025, une enveloppe de **8 000 €** a été inscrite au budget départemental pour répondre aux demandes présentées par les associations :

Pour mémoire, la politique départementale en matière d'environnement est structurée en quatre axes :

- Axe 1 : Gérer la ressource en eau de manière concertée ;
- Axe 2 : Préserver et améliorer le cadre de vie ;
- Axe 3 : Préserver, gérer et mettre en valeur les milieux naturels et les paysages ;
- Axe 4 : Mobiliser les acteurs et développer l'écocitoyenneté.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Chapitre 65 Article 65748 Fonction 78	8 000 €	0 €	3 400 €	4 600 €

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes pour un montant global de :

- **3 400 €** concernant les associations en matière environnementale :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	DÉCISION
Association PEPI' NONIERE	Association réalisant des animations grand publics sur la biodiversité	L'État : 3 700€ Région : 5 033€ M S A : 3 500€	/	1 500 €	300 €

Associations cinéma le COLBERT AUBUSSON	Festival Nature Climat et Environnement du 28 mai au 3 juin 2025	Région : 4 000€ Commune : 500 € Structures intercommunales : 500 €	1 000 € en 2023 1 000 € en 2024	2 000 €	1 000 €
Société Mycologique du Limousin	Étudier les questions scientifiques se rattachant à la Mycologie	Ville Limoges : 200€ CD 87 : 400 € CD 19 : 155 €	150 € en 2023 150 € en 2024	155 €	150 €
Le champ des Possibles	Centrée autour de la recherche, de la formation et de la sensibilisation du public en ce qui concerne l'impact des changements globaux sur la biodiversité à l'échelle du Limousin et du plateau de Millevaches en particulier	Autres : Fondation : Nature et découvertes, Léa Nature, Terre Solidaire : 7 131 €	1 000 € en 2023 pas de demande en 2024	1 000 €	500 €
Association les sources de la Creuse	Organiser le pêche sur le plan d'eau de la commune	Commune : 300 €	/	400 €	400 €
Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin	Médiation Faune Sauvage - Actions 2025	CD 87 : 1 000 € CD 19 : 1 500 €	pas de demande en 2023 700 € en 2024	1 000 €	700 €
Gartempe 206	Mise en valeur du territoire vallée de la GARTEMPE	CD 87 : 400 € Haute Vienne : 250€ commune : 450€	350 € en 2023 350 € en 2024	500 €	350 €
Fédération de pêche pisciculture de la Creuse	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau (Restauration de la ripisylve, restauration des zones de frayères, ...)	Non Précisé	0 €	3000 €	Refus : Le CD 23 subventionne via ce dispositif des événements et non des travaux
Fédération de pêche pisciculture de la Creuse	Aménagement d'un ponton PMR	Non précisé	0 €	3 500 €	Refus : Le CD 23 subventionne via ce dispositif des événements et non des travaux

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 78.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)
Pour l'ensemble des décisions

MILIEUX AQUATIQUES - SUBVENTIONS 2025**I. RÉSUMÉ**

Examen de deux demandes d'aide dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques.

II. ÉTAT DE SUIVI

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2024	
COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES	
NOMBRE	MONTANT ALLOUE
6 en investissement	50 689,12 €
1 en fonctionnement	3 202,33 €

III. OBJET DU RAPPORT

En application du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques (2017-2021) adopté le 16 décembre 2016 et du plan d'action 2024-2028 adopté par le Conseil départemental le 16 février 2024, le Département aide financièrement les travaux de restauration des milieux aquatiques, la réalisation d'études et de travaux sur la continuité écologique ainsi que la création de postes de techniciens de rivière.

Deux demandes d'aide vous sont présentées ci-dessous :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subventionnable par le Département	Participations financières sollicitées	Montant de la subvention départementale
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse Dossier : 00010139	Réalisation de la tranche 5 (2025) de travaux de restauration des milieux aquatiques prévus dans le cadre du second Contrat Territorial du Bassin Versant de la Petite Creuse (2024-2026)	200 000,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %) Région Nouvelle Aquitaine (20 %)	20 000,00 € (10 %)*
Communauté de Communes Creuse Sud Ouest Dossier : 00010123	Création du poste de technicien GEMAPI (0,3 ETP) année 1 (2025)	14 520,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60 %)	1 452,00 € (10%)*

*taux maximum

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

En application du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques (SDGMA) adopté le 15 décembre 2016 et du plan d'action 2024-2028 adopté par le Conseil départemental le 16 février 2024, le Département aide financièrement les travaux de restauration des milieux aquatiques, la réalisation d'études et de travaux sur la continuité écologique ainsi que la création de postes de techniciens de rivière.

Sont subventionnables :

- la réalisation de travaux en rivières ainsi que des études à hauteur de 10 % du coût TTC, si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA ;
- la réalisation de travaux en rivières à hauteur de 50 % du coût TTC, si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA, sur les masses d'eau cours d'eau classées en bon ou très bon état écologique selon la dernière évaluation d'État des Lieux des Eaux en vigueur (source Agence de l'Eau) ;
- la réalisation de travaux de mise en conformité des étangs à hauteur de 15 % du coût HT ;
- la création de postes de techniciens de rivière d'une durée ne pouvant pas excéder 3 ans à hauteur de 10 % du coût TTC, si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	AP votée	AP programmée	Proposition de programmation	Reste à programmer
Chapitre.204 Article 2041482 Fonction 78	801 023,00 €	551 023,00 €	20 000,00 €	230 000,00 €

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	CP disponible
Chapitre 65 Article 657382 Fonction : 731	5 000,00 €		1 452,00 €	3 548,00 €

Décide :

- d'accorder les subventions récapitulées dans le tableau ci-après :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subventionnable par le Département	Participations financières sollicitées	Montant de la subvention départementale
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse Dossier : 00010139	Réalisation de la tranche 5 (2025) de travaux de restauration des milieux aquatiques prévus dans le cadre du second Contrat Territorial du Bassin Versant de la Petite Creuse (2024-2026)	200 000,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %) Région Nouvelle Aquitaine (20 %)	20 000,00 € (10 %)*
Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)				
Communauté de Communes Creuse Sud Ouest Dossier : 00010123	Création du poste de technicien GEMAPI (0,3 ETP) année 1 (2025)	14 520,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60 %)	1 452,00 € (10%)*

Ne prennent pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, M. Thierry GAILLARD, Elus membres Communauté de Communes Creuse Sud Ouest

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

*taux maximum

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental :

- en investissement au Chapitre 204 – Article 2041482 – Fonction 78

- en fonctionnement au Chapitre 65 – Article 657382 – Fonction 731.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PREMIERE TRANCHE**I. RÉSUMÉ**

Dépôt de six demandes de subventions départementales en application du règlement d'aides en eau potable.

II. ÉTAT DE SUIVI
RÉCAPITULATIF DES AIDES ACCORDÉES DEPUIS 2020 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION 2020-2030 EN EAU POTABLE DE LA CREUSE

PROGRAMMATIONS	NOMBRE D'AIDES ACCORDÉES	MONTANT ALLOUÉ
2020-2024	165	7 959 902,45 €

III. OBJET DU RAPPORT

Il est proposé de **retenir les six dossiers déposés** auprès des services du Département.

Le montant d'aide de ces 6 dossiers représenterait **162 539,40 €** :

- Améliorer les performances hydrauliques des réseaux.....1 dossier ;
- Garantir la qualité de l'eau distribuée2 dossiers ;
- Optimiser la gestion de la ressource en eau : sécuriser l'approvisionnement et la distribution.....3 dossiers.

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23
Commune de la Chapelle Baloue	Interconnexion entre le réservoir de trébuget (SIAEP St Sébastien Crozant) et la station de pompage (Commune La Chapelle Baloue)	Interconnexion avec le SIAEP Saint-Sébastien/Crozant	800,702.50 €	506,576.50 €	10 %	50,657.65 €
Commune de Saint Agnant de Versillat	Sur deux ouvrages de stockages (lieu-dit Peuplat et l'Age du Bost)	Installation de deux dispositifs de désinfection par chloration	35,000.00 €	35,000.00 €	35 %	12,250.00 €
SIAEP de la Vallée de la Creuse	Entre Roches, Chatelus-Malvaleix et St Dizier les Domaines	Interconnexion de sécurisation interne pour les communes de Chatelus-Malvaleix et St Dizier les Domaines	376,672.75 €	376,672.75 €	10 %	37,667.28 €
SIE de l'Ardour	Sur les communes de : Masbaraud-Mérignat, Azat, Ceyroux, Bosmoreau-les-Mines, Janaillat, Thauron	Sectorisation complémentaire du réseau d'eau potable - 2e tranche	61,000.00 €	61,000.00 €	15 %	9,150.00 €
SIAEP Nord Creuse	Interconnexion vers Mortroux : entre la station de pompage de la Rongère (La Forêt du temple) et le château d'eau de la Rongère (Mortroux) Interconnexion vers La Cellette entre le village des Picards (Nouziers) et le château d'eau des Vergnes (La Cell)	Création d'interconnexions vers les communes de Mortroux et La Cellette	495,354.00 €	495,354.00 €	10 %	49,535.40 €
SIAEP des Monards	Mise en place de deux dispositifs de chloration	Sites de la Chassagne et de Boissieux	9,368.78 €	9,368.78 €	35 %	3,279.07 €
TOTAL			1,778,098.03 €	1,483,972.03 €		162,539.40 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subventions conformément aux délibérations du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 et n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales en eau potable.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	Montant AP voté	Montant AP engagé	Proposition de programmation	Reste à programmer
Chapitre 204 Article 2041582 OP 0013 Fonction 732	5 994 133 €	3 330 049 €	162 539,40 €	2 501 544,60 €

Décide :

- d'accorder les subventions correspondantes dont le montant total s'élève à **162 539,40 €** détaillé ci-

après :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23
Commune de la Chapelle Baloue	Interconnexion entre le réservoir de trébuget (SIAEP St Sébastien Crozant) et la station de pompage (Commune La Chapelle Baloue)	Interconnexion avec le SIAEP Saint-Sébastien/Crozant	800,702.50 €	506,576.50 €	10 %	50,657.65 €
Commune de Saint Agnant de Versillat	Sur deux ouvrages de stockages (lieu-dit Peuplat et l'Age du Bost)	Installation de deux dispositifs de désinfection par chloration	35,000.00 €	35,000.00 €	35 %	12,250.00 €
SIAEP de la Vallée de la Creuse	Entre Roches, Chatelus-Malvaleix et St Dizier les Domaines	Interconnexion de sécurisation interne pour les communes de Chatelus-Malvaleix et St Dizier les Domaines	376,672.75 €	376,672.75 €	10 %	37,667.28 €
SIE de l'Ardour	Sur les communes de : Masbaraud-Mérignat, Azat, Ceyroux, Bosmoreau-les-Mines, Janaillat, Thauron	Sectorisation complémentaire du réseau d'eau potable - 2e tranche	61,000.00 €	61,000.00 €	15 %	9,150.00 €
SIAEP Nord Creuse	Interconnexion vers Mortroux : entre la station de pompage de la Rongère (La Forêt du temple) et le château d'eau de la Rongère (Mortroux) Interconnexion vers La Cellette entre le village des Picards (Nouziers) et le château d'eau des Vergnes (La Cell)	Création d'interconnexions vers les communes de Mortroux et La Cellette	495,354.00 €	495,354.00 €	10 %	49,535.40 €
SIAEP des Monards	Mise en place de deux dispositifs de chloration	Sites de la Chassagne et de Boissieux	9,368.78 €	9,368.78 €	35 %	3,279.07 €
TOTAL			1,778,098.03 €	1,483,972.03 €		162,539.40 €

Pour le SIE de l'Ardour :

Ne prend pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Elu membre du SIE de l'Ardour

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention (s)

Pour l'ensemble des autres décisions

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention (s)

- d'adopter la programmation des aides à l'alimentation en eau potable pour 2025 (1ère tranche) ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées respectivement sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041582 – Opération 0013 – Fonction 732.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

Publié sur www.creuse.fr le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250701-CP2025171-DE

PROGRAMMATION DES AIDES ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 - PREMIERE TRANCHE**I. RÉSUMÉ**

Examen de trois demandes de subventions portant sur des travaux de réseaux d'assainissement collectif au titre des subventions départementales.

II. ÉTAT DE SUIVI

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2024	
COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES	
NOMBRE	MONTANT ALLOUE
12	756 205,89 €

III. OBJET DU RAPPORT

Au titre de la première tranche de programmation 2025, trois dossiers ont été déposés auprès des services du Département afin de prétendre à des subventions départementales en assainissement collectif pour un montant total de **28 675,00 €**.

Ces dossiers sont présentés dans le tableau ci-après et concernent les thématiques suivantes :

- Réhabilitation du réseau d'assainissement Avenue de la Liberté commune de Bonnat ;
- Réalisation d'une étude bathymétrique sur la lagune de Vareilles ;
- Réalisation d'une étude préalable à la valorisation agricole des boues de la lagune de Noth - la Fôt.

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature des Travaux	Montant des Travaux H.T.	CD23	
				Taux subv proposé	Montant de la subv.
Communauté Portes de la Creuse en Marche	Bonnat	Réhabilitation du réseau d'assainissement	256 400,00 €	10 %	25 640,00 €
Vareilles	Bourg	Réalisation d'une étude bathymétrique	1 200,00 €	50 %	600,00 €
Noth	La Fôt	Réalisation d'une étude préalable à la valorisation agricole	4 870,00 €	50 %	2 435,00 €
				Total	28 675,00 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subventions.

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	AP votée	AP programmée	Proposition de programmation	Reste à programmer
Chapitre 204 Article 2041482 Fonction 733	4 936 036,00 €	1 147 833,64 €	28 675,00 €	3 759 527,36 €

Décide :

- d'accorder les subventions ci après ainsi que la programmation des aides à l'assainissement collectif pour 2025 (1ère tranche) dont le montant total des aides s'élève à **28 675,00 €** :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature des Travaux	Montant des Travaux H.T.	CD23	
				Taux subv proposé	Montant de la subv.
Communauté Portes de la Creuse en Marche	Bonnat	Réhabilitation du réseau d'assainissement	256 400,00 €	10 %	25 640,00 €
Ne prennent pas part au vote : Mme Hélène PILAT, M. Guy MARSALEIX, Elus membres Communauté Portes de la Creuse en Marche					
Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)					
Vareilles	Bourg	Réalisation d'une étude bathymétrique	1 200,00 €	50 %	600,00 €
Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention (s)					
Noth	La Fôt	Réalisation d'une étude préalable à la valorisation agricole	4 870,00 €	50 %	2 435,00 €
Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention (s)					
				Total	28 675,00 €

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041482 – Fonction 733.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

CP - POLITIQUES TERRITORIALES

BOOST'HABITAT - SUBVENTIONS 2025**I. RÉSUMÉ**

Par délibération de l'Assemblée départementale, du 12 juillet 2024, le Conseil départemental a mis en place une aide territoriale en faveur de la réhabilitation des logements communaux, nommée « Boost'Habitat » avec une enveloppe réservée de 1,2 Million € sur 3 ans.

La première vague de dépôts de projets de réhabilitations ou création de logements a eu lieu en fin d'année 2024.

II. OBJET DU RAPPORT

Dans le cadre de la politique territoriale « Boost'Habitat », 28 dossiers ont été reçus à la fin de l'année 2024. En application du règlement, 5 dossiers ont été refusés, le gain énergétique n'atteignant pas un minimum de 40%.

Les critères d'attribution issus du règlement ont permis de retenir les projets de 23 communes représentant 29 projets de réhabilitation, pour la plupart sur des projets de réfection lourde voire complète.

Sur ces 23 communes, 6 dossiers ont reçu une notification de fonds d'Etat, ces dossiers sont donc retenus pour une première vague d'attribution du Département. **Les projets sont détaillés dans le tableau ci après :**

Commune	Nombre de logements	Nom du projet	Nature des travaux	Gain énergétique théorique en %	Montant HT des dépenses éligibles	Montant accordé
BELLEGARDE EN MARCHÉ	1 logement au-dessus local poste - prorata-	Logement de la Poste	Réhabilitation complète	71%	195 642,32 €	30 000,00 €
BUSSIÈRE SAINT GEORGES	2 logements - prorata	Création 2 Logements au -dessus MAM	Création	67%	255 189,00 €	51 037,80 €
CHAMBERAUD	1 logement	Aménagement d'un logement communal au rez-de-chaussée de la mairie	Transformation de l'ancienne cantine en logement communal	53,75%	52 743,07 €	10 548,61 €
CHARD	2 logements (même immeuble)	Réhabilitation immeuble "Darraud"	Réhabilitation complète	80%	454 340,58 €	30 000,00 €
CROZE	1 logement	Réhabilitation ancienne poste	Réhabilitation complète	Etiquette C	241 340,63 €	14 581,38 €
SAINT QUENTIN LA CHABANNE	1 logement	Réhabilitation ancienne Auberge et logement	Réhabilitation complète	87,86%	216 767,99 €	30 000,00 €
TOTAL	8 logements				1 416 023,59 €	166 167,79 €

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subventions

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	AP votée	AP programmée	Proposition de programmation	Reste à programmer
1.2.3 Politique de soutien au logement 2024-2026 Chap. 204 Article 2041481 Fonction 62 1.2.3 Politique de soutien au logement 2024-2026 Chap. 204 Article 2041482 Fonction 62	1 500 000 €		166 167,79 €	1 333 832,21 €

Décide :

- d'accorder, au titre du dispositif « Boost'Habitat », les aides conformément au tableau détaillé ci-après :

Commune	Nombre de logements	Nom du projet	Nature des travaux	Gain énergétique théorique en %	Montant HT des dépenses éligibles	Montant accordé
BELLEGARDE EN MARCHÉ	1 logement au-dessus local poste - prorata-	Logement de la Poste	Réhabilitation complète	71%	195 642,32 €	30 000,00 €
BUSSIÈRE SAINT GEORGES	2 logements - prorata	Création 2 Logements au -dessus MAM	Création	67%	255 189,00 €	51 037,80 €
CHAMBERAUD	1 logement	Aménagement d'un logement communal au rez-de-chaussée de la mairie	Transformation de l'ancienne cantine en logement communal	53,75%	52 743,07 €	10 548,61 €
CHARD	2 logements (même immeuble)	Réhabilitation immeuble "Darraud"	Réhabilitation complète	80%	454 340,58 €	30 000,00 €
CROZE	1 logement	Réhabilitation ancienne poste	Réhabilitation complète	Etiquette C	241 340,63 €	14 581,38 €
SAINT QUENTIN LA CHABANNE	1 logement	Réhabilitation ancienne Auberge et logement	Réhabilitation complète	87,86%	216 767,99 €	30 000,00 €
TOTAL	8 logements				1 416 023,59 €	166 167,79 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 204 (investissement), articles 2041481 et 2041482, Fonction 62, Politique de soutien au logement 2024-2026 1.2.3.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)
Pour l'ensemble des décisions

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - BOUSSAC

I. RÉSUMÉ

Dans le cadre de la convention signée avec la Banque des Territoires le 9 février 2021, il a été convenu que le Conseil départemental serait gestionnaire d'une enveloppe mise à disposition destinée aux études préalables des projets des communes lauréates des Petites Villes de Demain (PVD).

II. OBJET DU RAPPORT

Suite au comité de régulation, il est proposé de retenir et financer l'étude ci-après exposée.

COMMUNE DE BOUSSAC

Action : Étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la Maison des Associations

La commune souhaite s'engager activement dans la rénovation énergétique de ses bâtiments publics pour apporter un meilleur confort d'usage, réduire sa facture énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre. Cette ambition s'inscrit également dans une volonté d'améliorer les services à la population.

Ainsi, la commune adhère pleinement aux objectifs du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (C2RTE) et du programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) porté à l'échelle du Syndicat Est Creuse.

Pour appliquer cette politique de rénovation énergétique, la commune projette une première action sur un bâtiment identifié comme prioritaire : la Maison des Associations.

Cette bâtisse date des années 1970. La surface est de 702 m², comprenant différentes salles à usage associatif, les bureaux locaux de la Chambre d'Agriculture, les bureaux de Groupama, les bureaux du Syndicat de la Petite Creuse, ainsi que plusieurs logements communaux à l'étage.

La grande salle de la maison des associations est fortement fréquentée tout au long de la semaine. Cette salle est particulièrement appréciée car sa surface est plus modeste que celle de la salle polyvalente.

Cependant, le manque d'isolation entraîne un inconfort quasi permanent : l'hiver, les membres des associations ont froid, et l'été, il y fait chaud.

Pour améliorer le confort de ses usagers et de ses administrés la commune souhaite faire une rénovation énergétique complète de ce bâtiment.

De plus cette action permettra d'améliorer le confort des locataires communaux, dans un contexte où le département de la Creuse a le locatif thermique le plus dégradé de France.

Cette action a été intégrée dans l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La demande de subvention est faite pour les phases de maîtrise d'œuvre du diagnostic.

Lancement marché : avril-juin 2025

Phase maîtrise d'œuvre : juillet 2025-octobre

Réception des travaux : 2ème trimestre 2026

Intitulé de l'action	Coût total de l'opération HT	Cofinancement publics sollicités	Taux d'aide	Montant de l'aide
Étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la	16 700 €	Banque des Territoires	50 %	8 350 €
		Conseil Départemental	10 %	1 670 €

maison des Associations		Autofinancement	40 %	0 000 €
-------------------------	--	-----------------	------	---------

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subvention.

Conformément à la délibération CP2021-2/7/39 du 26 février 2021, sur les projets d'étude retenus et validés par le comité de régulation, la BDT apporte une aide plafonnée à hauteur de 50 %, le Conseil départemental apporte une bonification plafonnée à 10 %, exception faite de la thématique habitat qui relève des aides de l'ANAH.

Le Département reçoit de la Banque des Territoires l'enveloppe de **8 350 €** qu'il reverse à la commune.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
1.1.3 Chapitre 204 Article 2041481 Fonction 62	100 000 €	9 876 €	10 020 € (8 350 € + 1 670 €)	80 104 €
Commune de Boussac : 10 020 € Étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la maison des Associations				

Décide :

- d'accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), l'aide suivante :

- **10 020,00 € à la Commune de Boussac pour l'Étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la maison des Associations**, dont **8 350 €** (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **1 670 €** (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 16 700 € H.T ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'attribution jointe à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 204, Article 2041481, Fonction 62.

ADOPTÉ : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prend pas part au vote:

M. Franck FOULON, Elu Maire de Boussac

AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23**I. RÉSUMÉ**

Examen de trois demandes liées aux frais de stages, dans le cadre du Plan Vétos 23.

II. ETAT DU SUIVI

RÉCAPITULATIF DES AIDES ACCORDÉES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF EN 2023 jusqu'à la Commission permanente du 21/03/2025				
Étudiants vétérinaires				
	Nombre d'étudiants	dont tutorat	Montant	Installation
Bourses d'études	5		45 977,85 €	2 installations à Boussac 1 installation en cours (lieu à déterminer)
Aides au stage	82	2	35 550 €	1 installation à Ahun

III. OBJET DU RAPPORT

Dans le tableau ci-dessous, sont présentées, les demandes liées aux frais de stage :

DEMANDEUR	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ANNÉE D'ÉTUDES PÉRIODE DE STAGE	AIDE AU STAGE aide maximum déplacements (inférieur ou égal à 4 semaines : 200€) (plus de 4 semaines : 500€) hébergement 100€/semaine plafonnée à 1800€ par stage montant maximal par étudiant toutes périodes de stages confondues : plafonné à 5 000€
M. V.	Ecole nationale vétérinaire Alfort 6 ^e année Stage du 17 au 28/02/2025 et du 17 au 28/03/2025 (4 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 400 € soit 600 €
D. J.	Ecole nationale vétérinaire Toulouse 5 ^e année Stage du 17/03/2025 au 11/04/2025 (4 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €

F. R.	Ecole vétérinaire de Kosice (Slovaquie) 5 ^e année Stage du 14 au 19/04/2025 (1 semaine)	Déplacements : 200 € soit 200 €
TOTAL AIDES AUX STAGES		1 000,00 €

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subventions

Conformément à la délibération de l'Assemblée départementale n°CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 »

V. SITUATION FINANCIÈRE

Ligne budgétaire	CP votés	CP affectés	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Aide au stage : 3 bénéficiaires				
3.3. Attractivité Chapitre 65 Article 65188 Fonction 64	15 000 €	8 600 €	1 000 €	5 400 €

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stages sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

BÉNÉFICIAIRE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ANNÉE D'ÉTUDES PÉRIODE DE STAGE	AIDE AU STAGE
M. V.	Ecole nationale vétérinaire Alfort 6 ^e année Stage du 17 au 28/02/2025 et du 17 au 28/03/2025 (4 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 400 € soit 600 €
D. J.	Ecole nationale vétérinaire Toulouse 5 ^e année Stage du 17/03/2025 au 11/04/2025 (4 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €
F. R.	Ecole vétérinaire de Kosice (Slovaquie) 5 ^e année Stage du 14 au 19/04/2025 (1 semaine)	Déplacements : 200 € soit 200 €

TOTAL AIDES AUX STAGES

1 000,00 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides au stage.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

CP - ENFANCE, FAMILLES ET SANTÉ

PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS, DITES...23!" - AVENANT A UN CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

I. RÉSUMÉ

Il est proposé de réajuster les conditions d'engagement liées à une bourse d'études attribuée au titre de l'ancien règlement du plan santé afin de permettre au bénéficiaire, qui termine ses études au 2^e trimestre 2025, de pouvoir consulter, dans un délai imparti, les opportunités pour sa future installation sur le territoire creusois.

II. ETAT DU SUIVI

AIDE AU STAGE (Depuis le 1 ^{er} novembre 2024)									
Professions	médecine générale		chirurgie dentaire	masso-kinésithérapie	orthophonie	orthoptiste	maïeutique	Total	Budget
	cabinet	CD23							
Nombre de stages financés	4	0	0	0	0	0	0	4	3 282,59 €

FORMATIONS (Depuis le 1 ^{er} novembre 2024)				
Formations	Diplôme Universitaire de télémedecine	Diplôme d'État d'Infirmier(e) en Pratique Avancée	Total	Budget
Nombre de formations financées	1	0	1	1 200,00 €

III. OBJET DU RAPPORT

Au regard du nouveau règlement d'aide mis en place au 1^{er} novembre 2024, il est proposé d'adapter et de réajuster le contrat d'engagement réciproque pour l'attribution d'une bourse d'études accordée lors de la commission permanente du 30 septembre 2022, notamment l'article 3 du dit contrat, concernant les conditions d'engagement du bénéficiaire, notamment sur les délais de son installation, qui doit :

« s'installer, en exercice libéral ou en tant qu'adjoint ou collaborateur de professionnels de santé libéraux dans la Creuse pour une durée de 3 ans, dans l'année qui suit son inscription à l'Ordre professionnel ou, à défaut, l'obtention de son diplôme » ;

en cohérence avec le nouveau Plan Départemental d'Attractivité Santé, il est proposé de l'adapter comme suit :

« le Bénéficiaire s'engage, une fois ses études terminées avec succès et dans un délai de trois mois après l'obtention de son diplôme, à exercer son activité à temps plein pendant 3 ans, soit sous statut libéral, en cabinet, en centre de santé, en Maison de santé Pluridisciplinaire ou autre forme de regroupement ».

DEMANDEUR	SPÉCIALITÉ	AIDE SOLLICITÉE
R. M.	KINESITHERAPIE (Limoges) 5 ^e et dernière année	Bourse d'études accordée pour la période de septembre 2022 à juin 2025 soit un versement total effectué au 30/06/2025 de 13 600 €

La modification proposée ne donnera pas lieu à une dépense supplémentaire.

IV. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Attribution de subvention conformément aux délibérations du *Conseil départemental n°CD2024-10/3/1 du 11 octobre 2024* approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, Dites 23... ! » et de la *Commission permanente n°CP2025 du 21/03/2025* ajustant le guide des aides et adoptant les conventions et contrats attributifs de ces aides.

Décide :

- d'approuver les modifications apportées au contrat d'engagement réciproque au titre de la bourse d'études accordée lors de la commission permanente du 30/09/2022, relatives aux conditions d'engagement du Bénéficiaire afin qu'il puisse bénéficier des conditions du nouveau Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites... 23 ! » adopté par la délibération n°CD2024-10/3/1 du 11 octobre 2024, notamment pour l'article 3 du dit contrat, concernant les conditions d'engagement du bénéficiaire et les délais de son installation ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'engagement réciproque lié à la bourse d'études, ci-annexé, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! » ;

Une annexe confidentielle est jointe à la présente délibération.

ADOPTÉ : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)



**Plan départemental d'attractivité santé
de la Creuse
Avec nous, dites...23 !**

**AVENANT N°1
au Contrat d'engagement réciproque
relatif à l'attribution d'une bourse départementale**

VU les articles L.1511-8, R.1511-44, R.1511-45 et R.1511-46 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L.1434-4 du Code de Santé Publique,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7 février 2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé « Dites 23... ! » dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,

VU la délibération de la Commission Permanente n°CP2022-09/9/53 du 30 septembre 2022 accordant la bourse d'études à M. R. M.,

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2024-10/3/1 du 11/10/2024 adoptant le Plan Départemental d'Attractivité Santé de la Creuse « Avec nous, Dites...23 ! » se substituant au Plan santé « Dites 23... ! »

VU la demande de M. R. M. par courrier électronique le 15 février 2025,

VU la délibération de la Commission Permanente du 23 mai 2025,

Contractualisation

ENTRE les soussignés :

Le Département de la Creuse, régulièrement enregistré sous le numéro SIRET 222 309 627 000 16 et représenté par sa Présidente, Madame Valérie Simonet, dûment habilitée par la délibération numéro CD2021-07/1/9 en date du 1^{er} juillet 2021,

Ci-après dénommé "le Département"
D'une part,

ET

M. R. M., domicilié(e) à ...
Etudiant(e) en masso-kinésithérapie
Ci-après dénommé "le Bénéficiaire"
D'autre part,



Plan départemental d'attractivité santé de la Creuse Avec nous, dites...23 !

PREAMBULE :

Selon l'article L.1511-8 du CGCT, « les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé comme définies au code de la Santé Publique ». Le conseil départemental de la Creuse a adopté le 11 octobre 2024 son plan Santé « Avec nous, dites...23 ! » afin, notamment, de proposer un dispositif d'accompagnement financier auprès des étudiants en santé afin d'encourager l'installation sur le territoire creusois, objet du présent contrat.

CECI EXPOSE, il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

Article 1 - Objet

L'objet du présent avenant est de compléter le contrat d'engagement réciproque passé entre M. R. M. et le Conseil départemental de la Creuse en date du 14 décembre 2022.

Article 2 – Dispositions portant adaptation de l'article 3 dudit Contrat d'engagement et précisant les engagements de la bénéficiaire dans le cadre de l'adoption du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ».

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Transmettre un document attestant de l'obtention de son diplôme ;
- Communiquer au Département les éléments relatifs à son projet d'installation professionnelle (Un accompagnement individuel personnalisé sera proposé afin de déterminer notamment les possibilités de lieux d'exercice) ;
- S'installer, en exercice libéral ou en tant qu'adjoint ou collaborateur de professionnels de santé libéraux dans la Creuse pour une durée de 3 ans, dans l'année qui suit son inscription à l'Ordre professionnel ou, à défaut, l'obtention de son diplôme ;
- Respecter les termes du règlement d'attribution dont le bénéficiaire atteste avoir pris connaissance sur le site Esprit Creuse ;



Plan départemental d'attractivité santé de la Creuse Avec nous, dites...23 !

- Assurer la publicité de l'aide octroyée par le Département comme suit :
 - o Pose d'un autocollant au sein de la salle d'attente du Cabinet mentionnant le soutien du Département pendant une durée de 3 ans
 - o Participation à des interviews et photoreportages à la demande du Département ;
 - o Fournir les photos justifiant le respect des engagements liés à la publicité de l'aide départementale

Article 3 – Autres dispositions

Les autres articles au contrat d'engagement restent inchangés.

Fait en autant d'exemplaires que de parties.

A Guéret, le

Pour le Département de la Creuse,
La Présidente du Conseil départemental

Le Bénéficiaire,

Valérie SIMONET

M. R.

CP - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET BÂTIMENTS

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18
AVRIL 2025**

décide d'adopter le procès-verbal des délibérations de la Commission Permanente du 18 avril 2025 joint en annexe à la présente délibération.

ADOPTÉ : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h50.

LE PRÉSIDENT

Patrice MORANCAIS